

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Procès-Verbal

### des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 SEPTEMBRE 2014 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers absents : 2 (dont 2 procurations)

*Présents* : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER (arrivé à 19h50), M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

*Absents excusés* : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration de vote à Mme Isabelle CHAUDRON et M. Jean-Georges OTT qui a donné procuration de vote à Mme Aurélie KREUTZBERGER.

-----  
**Monsieur le Maire** salue les conseillers municipaux ainsi que le public présent.

#### **1. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 4 juin et du 9 juillet 2014 (N°2014DEL\_0104 et N°2014DEL\_0105)**

**Monsieur le Maire** demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2014.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2014

**Monsieur le Maire** demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2014.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 25 voix pour et une abstention (M. Logel),**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2014

#### **2. Désignation d'un secrétaire de séance (N°2014DEL\_0106)**

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** Madame Joëlle RITT comme secrétaire.

#### **3. Points rajoutés à l'ordre du jour (N°2014DEL\_0107)**

**Monsieur le Maire** signale qu'il souhaite rajouter une motion de soutien pour l'achèvement de la modernisation de la ligne ferroviaire Haguenau-Niederbronn-les-Bains.

**Monsieur Lambert** souhaite présenter le rapport du payeur départemental.

**Madame Ertz** voudrait que l'on parle de l'organisation de la Fêtes des Rues et **Monsieur Logel** du parking devant la boulangerie Melon.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de rajouter les points précités à l'ordre du jour.**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **4. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz et lancement des marchés correspondants (N°2014DEL\_0108)**

Les personnes publiques étaient jusqu'à présent dispensées de toute mise en concurrence pour leurs achats de gaz naturel. Elles vont désormais devoir se soumettre au Code des marchés publics et mettre en concurrence leurs fournisseurs pour certains de leurs sites de consommation, du fait d'une disparition programmée des tarifs réglementés dans ce secteur.

En effet, la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation prévoit que les consommateurs finals non domestiques bénéficiant des tarifs règlementés de vente ne pourront plus en bénéficier à compter du 31 décembre 2014, lorsqu'ils consomment plus de 200.000 kilowattheures (kWh) par an, et au-delà du 31 décembre 2015 lorsqu'ils consomment plus de 30.000 kWh par an.

La Ville de Schweighouse sur Moder est concernée par ces nouvelles dispositions, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette ouverture du marché intervenant dans un contexte de hausse annoncée des tarifs règlementés de vente, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Haguenau, la Communauté de Communes de la Région de Haguenau et la commune d'Ohlungen (concernée par ce dispositif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016), afin de favoriser les économies d'échelle et de mutualiser les achats.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

Cette solution suppose que les quatre parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté de Communes de la Région de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement. Le ou les marchés y afférents seront attribués par une décision de la Commission d'appel d'offres du groupement. Le groupement s'éteindra après la notification des marchés signés par le coordonnateur dans le cadre de cette opération. Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché passé pour son compte.

Le groupement sera constitué en vue de la passation de marchés à bons de commandes conclus sans montants minimum ni maximum, pour une durée ferme de deux ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter les conditions de la constitution et de fonctionnement du groupement et décide de signer avec la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, la Ville de Haguenau, la Commune de Schweighouse sur Moder et la Commune d'Ohlungen la convention constitutive d'un groupement

de commandes, ayant pour objet la passation de marchés à bons de commandes en matière d'achat de gaz naturel,

- D'approuver le lancement d'une consultation au nom dudit groupement visant à la signature et la notification des marchés correspondants,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

**Monsieur Bock** : « Je présume que c'est pour une question d'économies aussi ou c'est juste parce qu'il y a vraiment une quantité importante de gaz qui est en jeu ? Je sais que la commune de Schweighouse avait des contacts avec GDF donc est-ce que le volume consommé ici est si important ? »

**Monsieur Zottner** : « L'obligation n'est pas de se regrouper et donc de faire un groupement de commandes, on espère quand même avec les 4 communes qui sont Ohlungen, Haguenau, Schweighouse et la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, avoir une synergie et une économie un peu plus grande que si on devait traiter individuellement sur ces produits-là ».

**Monsieur le Maire** : « Je rappelle à Monsieur Bock que demain soir le même rapport quasiment sera présenté à la COM COM. Est-ce qu'il y a d'autres questions à ce sujet-là ? »

**Monsieur Acker** : « Je crois que c'est la libéralisation du marché du gaz qui a provoqué tout ça donc on peut être amené à un moment donné à se diriger vers une autre société que GRDF ».

**Monsieur le Maire** : « C'est parfaitement possible si c'est un appel d'offres ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ les conditions de la constitution et de fonctionnement du groupement et décide de signer avec la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, la Ville de Haguenau, la Commune de Schweighouse sur Moder et la Commune d'Ohlungen la convention constitutive d'un groupement de commandes, ayant pour objet la passation de marchés à bons de commandes en matière d'achat de gaz naturel,**
- **APPROUVE le lancement d'une consultation au nom dudit groupement visant à la signature et la notification des marchés correspondants,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.**

## **5. Versement de deux fonds de concours à la Communauté de Communes de la Région de Haguenau au titre de l'année 2013 (N°2014DEL\_0109)**

Depuis le 1er janvier 2012, la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH) est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, deux mécanismes financiers ont été adoptés par l'assemblée communautaire.

Le premier concerne la « Charte des standards et des choix d'aménagement », votée par délibération du conseil communautaire le 28 mars 2013. Ce document stipule que chaque commune ayant pris le parti d'opter pour un matériau ou un mobilier hors standards, dans le cadre d'une nouvelle opération de voirie, prendra le surcoût à sa charge, via un fond de concours.

Ce fonds de concours est versé par les communes concernées à la CCRH, à l'année N+1 de la date de réception des travaux.

La Ville de Schweighouse sur Moder est concernée en 2014, au titre de plusieurs opérations achevées en 2013. Il s'agit de :

- l'aménagement du Monument aux Morts
- l'aménagement de la rue des Roseaux

Le tableau suivant indique, pour chacune des opérations, la part et l'objet du montant hors standard, à la charge de la Ville.

Opérations	Montant hors standard (TTC)	FCTVA	Montant fds de concours	Objet
Monuments aux Morts	21 367,02 €	3 308,04 €	18 058,98 €	bordures granit, pavés
rue des Roseaux	3 102,00 €	480,25 €	2 621,75 €	candélabres spécifiques
<b>TOTAL</b>			<b>20 680,73 €</b>	

Le second mécanisme financier est en lien avec l'évaluation des charges transférées. Par délibération du 19 septembre 2013, la CCRH a adopté le principe d'un fonds de concours versé par les communes membres sur les territoires desquels sont réalisées des opérations de voirie dans le cadre d'un programme annuel de voirie (hors zones d'activités) à la CCRH, et cela, jusqu'à concurrence d'un certain montant déterminé par le diagnostic technique de la voirie.

Le taux de ce fond de concours a été fixé à 25% du coût d'opération restant à charge de la CCRH après déduction des subventions, participations et du FCTVA. Il est versé annuellement par les communes membres et calculé à partir des éléments figurant au compte administratif N-1.

A ce titre, et au regard des éléments du compte administratif 2013, la Ville de Schweighouse sur Moder est amenée à verser à la CCRH un fonds de concours d'un montant de 103 747,98 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement d'un fonds de concours à la Communauté de communes de la Région de Haguenau, d'un montant de 20 680,73 €, au titre des matériaux hors standards dans le cadre des opérations achevées en 2013,
- D'approuver le versement d'un fonds de concours à la CCRH, d'un montant de 103 747,98 €, au titre du transfert de charges voirie.

**Monsieur Bock** : « J'ai une précision à apporter au sujet du premier fonds de concours : lorsqu'on parle du Monument aux Morts et des bordures de granit et pavés, c'est parce qu'on voulait garder une certaine continuité par rapport aux autres bordures qu'il y a un peu plus haut. A Haguenau ils mettent surtout des bordures en béton et chez nous elles sont en granit, c'est pour cela qu'il y a un surplus. Et pour la rue des Roseaux il y a une sorte de candélabres qui sont installés, on a essayé de rester dans le même modèle. On a essayé d'uniformiser un peu les lampes, à Schweighouse il y a une vingtaine de sortes de lampes différentes si ça suffit, je ne suis même pas sûr que ce soit le nombre exact, il y en a sans doute plus, peut-être 30 sortes différentes et donc quand on fait des travaux on essaye de garder les mêmes lampes qu'il y a déjà ou alors pour la route d'Ohlungen on a changé toutes les lampes à l'époque pour garder le même modèle que ce qui existait ».

**Monsieur Zottner** : « Oui je confirme, il y a un catalogue standard qui existe et c'est un transfert de charges tout à fait normal ».

**Monsieur le Maire** : « Mais c'est vrai qu'il faudrait éviter d'avoir un 25<sup>ème</sup> ou un 26<sup>ème</sup> modèle de lampe ».

**Monsieur Acker** : « Schweighouse a le catalogue des lampadaires, vous pouvez venir choisir à Schweighouse ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la Communauté de communes de la Région de Haguenau, d'un montant de 20 680,73 €, au titre des matériaux hors standards dans le cadre des opérations achevées en 2013,**
- **APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la CCRH, d'un montant de 103 747,98 €, au titre du transfert de charges voirie.**

## **6. Mise en œuvre d'une convention de covoiturage (N°2014DEL\_0110)**

Le Conseil Général du Bas-Rhin développe la pratique du covoiturage à travers la constitution d'un maillage d'aires de covoiturage favorisant le regroupement de personnes désirant partager leur véhicule pour effectuer un trajet en commun.

Il est précisé que la démarche engagée par le Département ne consiste pas à organiser le covoiturage mais à mettre à disposition des intéressés les infrastructures, outils et informations permettant de faciliter cette pratique.

La commune de Schweighouse-sur-Moder a souhaité que le parking Sonoco soit utilisé comme aire de covoiturage. A cet effet, la Communauté de Communes de la Région de Haguenau entreprendrait des travaux de réfection de la voirie et de marquage afin de sécuriser le site et d'y matérialiser une vingtaine de places de stationnement réservées au covoiturage.

Il est proposé de mettre en place une convention tripartite (jointe en annexe) avec le Conseil Général du Bas-Rhin et la Communauté de communes de la Région de Haguenau pour la mise en œuvre de cette aire de covoiturage.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en œuvre de ladite convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

**Monsieur Bock** : « Nous avons également lancé la proposition d'un parking de covoiturage il y a quelques années et notre première vision était de le mettre à côté de l'Union, vous savez qu'il y a un terrain qui appartient à la commune entre l'Union et la Villa, et donc on pensait le faire là-bas parce que ce terrain était vide, accessible des grandes routes. C'est vrai que par après, quand on a fait le projet « Cœur de ville » on s'est rendu compte que le parking de covoiturage était beaucoup trop loin du centre-ville ou de la gare même puisqu'on dit toujours qu'un parking de covoiturage c'est mieux placé près d'une gare, c'est pour cela qu'à l'époque, quand on a acheté le terrain Sonoco, il était aussi envisagé d'y mettre un parking de covoiturage en sachant que pour l'instant il est utilisé par les poids lourds, mais maintenant il y en a de moins en moins puisque l'entreprise Sonoco les fait rentrer directement chez elle. A un moment donné ils devaient attendre à l'extérieur mais aujourd'hui ils peuvent rentrer directement. Le parking de covoiturage c'est une bonne idée, on en voit de plus en plus, il vaut mieux le mettre à un endroit qu'on a choisi plutôt que de se retrouver avec un endroit sauvage ».

**Monsieur le Maire** : « Je ne peux que partager votre façon de voir ; vous n'étiez pas à la tournée des chantiers en juillet organisée par la COM COM parce que nous étions passés sur place avec les collègues de la COM COM pour voir l'endroit et donc nous avons eu quelques explications de la part des services techniques de la COM COM qui recourent exactement ce que vous venez de dire ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE la mise en œuvre de ladite convention,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à sa signature.**

## **7. Convention de coopération entre Police Municipale et Gendarmerie (N°2014DEL\_0111)**

Dans le but de mener des actions efficaces et durables, le conseil municipal a voté en 2009 la mise en œuvre d'une convention la coordination des services de la gendarmerie et de la police municipale. Cette convention précisait notamment la nature, les lieux et les modalités d'interventions des agents de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

La convention de coordination est arrivée à échéance, il convient de la renouveler, conformément au décret n°2012-2 en date du 02 janvier 2012.

La nouvelle convention a été négociée en collaboration avec les services de gendarmerie d'Haguenau. Cette convention, conclue pour une durée de trois ans, fera l'objet d'une évaluation annuelle.

### **Arrivée de Monsieur Roland Kuster à 19h50.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coordination entre la Police Municipale et les Forces de Sécurité de l'Etat.

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coordination entre la Police Municipale et les Forces de Sécurité de l'Etat.**

## **8. Admission en non-valeur des taxes d'urbanisme SCI Les Villas de l'Eden (N°2014DEL\_0112)**

Vu la demande formulée par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Département du Bas-Rhin sur une demande d'admission en non-valeur présentée par le Trésorier de Bischwiller, responsable du recouvrement de ces taxes, concernant le redevable suivant : SCI LES VILLAS DE L'EDEN (PC45804R0027),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'émettre un avis favorable à l'admission en non-valeur des dossiers de taxes d'urbanisme présentés par la Trésorerie de Bischwiller pour un montant de 2 207 €.

**Monsieur Lambert** : « Il s'agit d'un immeuble qui a été construit 20 Cité des Houblons en 2008 avec pas mal de difficultés. Les poursuites du Trésor Public se sont avérées vaines et la créance est donc irrécouvrable. La recette n'a pas fait l'objet d'un titre de recette donc il n'y aura pas de remboursement à effectuer par la commune ».

**Monsieur Acker** : « Je crois qu'il s'agit de cette affaire difficile de Brun Habitat, à l'époque, il y avait cet immeuble qui avait été construit avec arrêt des travaux. Tous les propriétaires avaient quasiment payé la totalité de leurs logements et finalement Brun Habitat a mis la clé sous la porte et ça a duré plusieurs années pour qu'une société les reprenne et finisse les travaux. Cela a fait l'objet de plusieurs reportages à la télé, sur France 3. On avait reçu ces fameux locataires en mairie pour essayer de trouver une solution avec Monsieur François Loos et avec plusieurs autres personnes mais bon... ».

**Monsieur le Maire** : « Et vous vous souvenez aussi, enfin certains d'entre nous se souviennent des interventions intempestives en Conseil Municipal au sujet de ce dossier-là, qui ne concernait pas ce point précis mais plus globalement ce dossier, c'était la même affaire ».

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'émettre un avis favorable à l'admission en non-valeur des dossiers de taxes d'urbanisme présentés par la Trésorerie de Bischwiller pour un montant de 2 207 €.**

## **9. Mise en œuvre de la procédure pour renouvellement des baux de chasse (N°2014DEL\_0113)**

Les baux actuels des chasses communales expirent le 1er février 2015. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1er février 2024.

Issus de la loi locale du 7 février 1881 sur l'exercice du droit de chasse, les articles L.429-2 et suivants du Code de l'Environnement donnent mandat à la commune pour relouer les chasses au nom et pour le compte de la collectivité des propriétaires fonciers.

La location des chasses aura lieu conformément à un règlement dénommé "Cahier des charges type des chasses communales" arrêté par le Préfet en date du 8 juillet 2014, après consultation des organisations représentatives des communes, des chasseurs, des agriculteurs et des propriétaires forestiers.

La procédure de mise en location de la chasse débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse conformément à l'article 7 du cahier des charges.

Le produit de la location de la chasse peut être acquis à la commune si deux tiers au moins des propriétaires de la commune possédant deux tiers des terrains chassables en décident ainsi, la commune utilise les fonds dans l'intérêt collectif local. Lorsque la double majorité n'est pas réunie, le produit de la location est réparti entre les propriétaires.

Le mode de consultation des propriétaires fonciers est laissé à l'appréciation du Conseil Municipal qui doit se prononcer par voie de délibération.

- A) Mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse

Concernant le mode de consultation des propriétaires fonciers, deux options sont envisageables :

- soit les propriétaires fonciers sont convoqués à une réunion publique selon l'usage local (affichage en Mairie, publication par voie de presse...)
- soit les propriétaires fonciers sont consultés par écrit

- B) Exercice du droit de réserve

Conformément à l'article 4.2 du Cahier des Chasses communales, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à réserver le droit de chasse sur les terrains que la commune possède sur d'autres bans communaux.

La décision de réservation du droit de chasse peut intervenir dès qu'il a été décidé que le produit de la location de la chasse de cet autre ban communal doit tomber dans la caisse communale. Toutefois les demandes anticipées sont possibles. La commune de Schweighouse n'est pas concernée par cette disposition.

- C) Création de la commission consultative communale de chasse

La Commission consultative communale de la chasse doit être créée, elle est composée comme suit :

- le Maire et deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal,
- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant, le ou les représentants des syndicats agricoles locaux,
- le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant,
- le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,

- le lieutenant de louveterie territorialement compétent ou, en cas d'empêchement, un autre lieutenant de louveterie du Bas-Rhin,
- le délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- un représentant de l'Office National des Forêts pour les lots de chasse communaux comprenant des bois soumis au régime forestier,
- un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers.
- postérieurement à la nouvelle location, le locataire du ou des lots concernés ou son représentant.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Autoriser la consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse par écrit,
- Charger Monsieur le Maire de l'organisation de ladite consultation,
- Décider d'affecter au budget communal la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la commune,
- Autoriser la création de la Commission consultative communale de la chasse
- Désigner 2 représentants au sein du Conseil Municipal pour siéger dans cette commission (Monsieur le Maire propose Monsieur Meder et Monsieur Metzger).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE la consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse par écrit,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de l'organisation de ladite consultation,**
- **DECIDE d'affecter au budget communal la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la commune,**
- **AUTORISE la création de la Commission consultative communale de la chasse**
- **DESIGNE Monsieur Meder et Monsieur Metzger en tant que représentants au sein du Conseil Municipal pour siéger dans cette commission.**

**Monsieur le Maire** : « L'enjeu de la chasse à Schweighouse par an est de 7000 à 7200 € ».

### **10. Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement GRDF de télérelevé en hauteur (N°2014DEL\_0114)**

GRDF souhaite devenir une référence du comptage gaz et contribuer aux enjeux de maîtrise de l'énergie. Le projet « compteurs Communicants Gaz » est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, avec deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

D'un point de vue technique la mise en œuvre de ces nouveaux services nécessite :

- le remplacement et/ou l'appairage avec un module radio de 11 millions de compteurs gaz existants ;
- l'installation sur des points hauts de 15 000 concentrateurs (« Equipements Techniques ») ;
- la mise en place de nouveaux systèmes d'information pour recevoir et traiter les 11 millions d'index de consommation en mètres cube.

La convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville de Schweighouse-sur-Moder met à la disposition de GRDF des emplacements pour l'installation des Equipements Techniques pour la concentration de télérelevé dans 3 bâtiments communaux de Schweighouse-sur-Moder.



GRDF s'engage à verser une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé en contrepartie de l'hébergement des équipements.

La convention est prévue pour une durée de vingt ans à compter de son entrée en vigueur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention concernant l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en Hauteur avec GRDF

**Monsieur Zottner** : « A Schweighouse les sites retenus sont les suivants : la mairie, la salle Kaeufling, la Villa et le Bocksberg, mais sachez que ces sites-là ne sont pas encore ceux qui ont été retenus, ce sont 4 sites sur lesquels les techniciens de GRDF vont faire des mesures et ils vont en retenir un minimum. Je prends un exemple, si au niveau de la mairie on met un collecteur d'informations et qu'il arrive à collecter toutes les informations de notre commune, nous n'aurons qu'un seul collecteur. Si ça ne suffit pas il faudra en mettre un deuxième de façon à couvrir l'ensemble du ban communal. Ces mesures, si nous donnons notre accord, se feront au premier trimestre 2015 et nous saurons exactement vers quoi va tendre notre collecte sur Schweighouse. Peu importe le nombre de collecteurs qu'on aura, on va toucher royalement 50 € par an, c'est prévu dans le contrat donc on ne va pas se priver pour les prendre ».

**Monsieur Bock** : « Les techniciens de GRDF étaient déjà venus en mairie pour nous demander à l'époque d'installer leur télérelevé sur le château d'eau mais ce dernier n'appartenant plus à la commune mais au Syndicat des Eaux, je les avais envoyé là-bas ».

**Monsieur Zottner** : « Comme le château d'eau appartient au Syndicat des Eaux, ils ont eu un refus ».

**Monsieur Bock** : « Je faisais partie du Syndicat à l'époque ».

**Monsieur le Maire** : « Et vous en faites toujours partie ! »

**Monsieur Bock** : « Oui c'est vrai ! Et à l'époque ce syndicat refusait l'installation de GRDF c'est pour ça que GRDF se rabat sur les bâtiments communaux puisqu'il faut quand même une autorisation pour garder des appareillages pendant 20 ans ».

**Monsieur Zottner** : « Ce qui les intéresse c'est de trouver les points les plus hauts parce que c'est là qu'on collecte le mieux, ils recherchent avant tout la garantie d'un bâtiment public et nous avons aussi pensé tout comme vous à peut-être voir au niveau des églises mais comme les églises ne sont pas des bâtiments publics appartenant à la commune, elles ne rentrent pas en ligne de compte ».

**Monsieur le Maire** : « C'est sûr que du point de vue de la hauteur ça aurait été la solution idéale mais on ne peut pas les implanter sur les deux églises ».

**Monsieur Logel** : « Cette convention est délibérée sur l'ensemble du territoire français, alors est-ce que vous allez, comme d'autres le font, puisqu'on a déjà souvent eu le débat à Schweighouse concernant les ondes, il y a pas mal de personnes qui s'en plaignent, faire valider l'installation par un organisme indépendant ? J'ai vérifié un peu la délibération sur différentes communes sur l'ensemble du territoire français et la majorité font valider l'installation par un organisme indépendant de contrôle concernant les ondes et les impacts de ces ondes sur la population ».

**Monsieur Zottner** : « Concernant la description des équipements techniques et donc des ondes qui sont émises qui sont infimes, de l'ordre d'une à deux secondes par jour par compteur, c'est vrai que nous n'avons pas songé à faire des contre-mesures de ce que nous proposait GRDF, maintenant le débat est ouvert et peut prêter à discussion ou à validation ».

**Monsieur le Maire** : « Moi je ne vois pas d'inconvénients à éventuellement s'assurer, alors je ne sais auprès de qui parce que je ne suis pas un spécialiste de ces questions-là mais on peut demander à Monsieur Zottner de se renseigner, il doit y avoir des organismes ne serait-ce qu'au niveau de l'Association des Maires de France peut-être ».

**Monsieur Zottner** : « Je vais me mettre en relation avec Monsieur Logel et puis on verra et au niveau de la délibération, on acte le fait qu'on fasse une validation ».

**Monsieur Logel** : « Comme dit j'ai vérifié, une grande quantité de communes le font ».

**Monsieur le Maire** : « Moi ça ne me pose pas de problème de principe, simplement il faut trouver le bon organisme, si vous voulez vous y mettre tous les deux, moi je n'y vois pas d'inconvénients et on peut prendre acte dans le cadre de l'approbation de la convention ce point précis aussi ».

**Monsieur Acker** : « Est-ce qu'on peut le rajouter dans la délibération ? »

**Monsieur le Maire** : « C'est ce que je viens de proposer ! »

**Monsieur Staudenmaier** : « Il y a les valeurs, le niveau d'ondes radio émises par la solution technique, c'est de l'ordre de 500 milliwatt pour les concentrateurs et de 50 à 100 milliwatt pour les émetteurs placés sur les compteurs, donc c'est vraiment très minime comme onde. Je n'ai pas de comparatif pour pouvoir dire si ça correspond à un téléphone ou si ça correspond à une télécommande ».

**Monsieur Zottner** : « Cela correspond à un téléphone portable ».

**Monsieur le Maire** : « Je vous propose qu'en-dehors de m'autoriser à signer la convention, de charger Monsieur Logel et Monsieur Zottner conjointement dans les semaines à venir, d'essayer de trouver un organisme qui puisse nous répondre aux soucis qu'a soulevé Monsieur Logel et je vous propose de rajouter ce point à la délibération, comme ça il n'y aura pas d'ambiguïté, moi je n'y vois aucun inconvénient ».

**Monsieur Bock** : « Si vous regardez un tout petit peu plus loin, il y a quand même une consommation électrique, alors il est écrit qu'elle est inférieure à 200 Wh par jour et par coffret, alors je ne suis pas sûr que les 50 € dans l'année suffiront. On pourrait peut-être un jour calculer mais il faudrait voir cela dans la réflexion parce que je sais que leurs coffrets vont de toute façon consommer de l'électricité ça c'est sûr puisqu'il s'agit d'un concentrateur qui doit être je pense raccorder au réseau Internet à proximité pour qu'ils puissent envoyer leurs données et les récupérer ».

**Monsieur le Maire** : « Là aussi vous êtes sans doute un meilleur spécialiste que moi, donc s'il y a d'autres spécialistes je veux bien écouter ce qu'ils ont à dire ».

**Monsieur Staudenmaier** : « On parle d'1 KWh, c'est combien en euro ? 0,43 ou 0,48 en moyenne ? »

**Monsieur Frank** : « Pour le particulier c'est à peu près 10 cents le KWh ».

**Monsieur le Maire** : « Mais c'est vrai qu'il vaut mieux vérifier ».

**Monsieur Zottner** : « Je propose qu'on fasse des mesures effectivement le jour où ce sera installé, ce qui est important pour GRDF c'est aussi d'avoir la convention ».

**Monsieur le Maire** : « Oui mais pour moi c'était une question de 15 jours, ce n'était pas une question de 6 mois, simplement il faut au moins trouver l'organisme rapidement, après ça, le moment des mesures, j'avoue que je vous fais confiance et je lui fais confiance. Je mets donc le rapport aux voix ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention concernant l'installation et l'hébergement d'équipement de télélevé en Hauteur avec GRDF.**
- **CHARGE Monsieur Zottner et Monsieur Logel de trouver un organisme indépendant qui validera l'installation.**

## **11. Vente de parcelles au Crédit Mutuel (N°2014DEL\_0115)**

Par délibération en date du 27 mai 2013, le Conseil Municipal a décidé de céder une partie du terrain (2.50 ares environ) au 4 rue de l'école à Monsieur Benjamin Muck pour y construire son local de Kinésithérapeute. Le bien objet de la promesse était un terrain d'environ 2,5 ares pour un prix de vente de 18 000 € l'are. Ce terrain avait par ailleurs fait l'objet d'une proposition d'achat de la part de l'ancien Maire en date du 17 mars 2014 au Crédit Mutuel.

Le preneur a récemment fait part de son souhait de rester locataire à l'endroit où il exerce actuellement. Ces mêmes parcelles intéressent le Crédit Mutuel afin d'y implanter une agence bancaire d'une surface de 450 à 500 m<sup>2</sup> avec places de parking. Lesdites parcelles sont cadastrées comme suit :

- Section 7 n°86 lieudit « 4 rue de l'Ecole » avec 4,75 ares
- Section 7 n°88 lieudit « village » avec 5,35 ares

Les conditions, acceptées par les deux parties, seraient les suivantes :

- Que le projet s'insère dans le paysage urbain et architectural de la rue de l'école
- Que la Maison d'œuvre Saint Jacques puisse réaliser deux « sauts de loups » sur ce terrain
- Que le parking qui sera créé puisse être ouvert et permettre le maintien du cheminement pédestre d'est en ouest
- Que le permis déposé soit purgé de tous recours

Le service des Domaines a été consulté au sujet de cette vente et a estimé les parcelles à 147 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- De retirer la délibération N°2013DEL\_0082 « Cession d'un terrain sis 4 rue de l'Ecole »,
- De décider de vendre les parcelles Section 7 n°88 et 86 au prix de 18 000.00 euros de l'are au Crédit Mutuel, soit 181 800.00 €,
- De charger l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts de la rédaction de l'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente et toutes les pièces y relatives.

**Monsieur Acker** : « En fait Monsieur Muck s'était proposé d'acheter un terrain pour sortir de cette route d'Ohlungen et ça nous aurait arrangé parce qu'on ne peut pas intégrer les logements de cette route d'Ohlungen au titre de la loi SRU donc au titre des logements sociaux tant qu'il y a un professionnel dans l'immeuble, donc ça aurait fait d'une pierre deux coups, Monsieur Muck voulait un autre bâtiment ou un terrain pour qu'il puisse construire, c'était aussi prévu dans l'ancienne ferme Carlen et tout ça ne s'est pas fait et à un moment donné Monsieur Muck ne savait plus s'il voulait le faire ou pas. Entre temps le Crédit Mutuel est arrivé, ils se devaient de transformer le bâtiment du Crédit Mutuel, c'est-à-dire accessibilité handicap et normer le bâtiment ce qui aurait coûté très cher. D'ailleurs ils ont cherché un bâtiment pendant un an pour faire le transfert de la banque pendant les travaux. On leur avait proposé d'acheter carrément ce terrain et de construire du neuf ce qui les avait arrangé évidemment puisqu'ils pouvaient alors sortir d'un bâtiment pour intégrer directement leurs nouveaux locaux avec du parking et tout le monde aurait pu en profiter ».

**Monsieur le Maire** : « Donc pour Monsieur Muck effectivement ce que vous dites reflète aussi à peu près les contacts que nous avons eu avec lui, nous lui avons même proposé une autre location plus adaptée je dirais et plus moderne à Schweighouse dans les derniers jours avec Monsieur Zottner, il a décliné notre offre, c'est son choix, on ne peut rien lui imposer, il exerce une profession libérale, il fait un choix d'exercer où il le souhaite, il a un bail là où il est actuellement donc il y reste, c'est le choix qu'il a fait, il nous l'a confirmé par un mail il y a 4 ou 5 jours ».

**Monsieur Acker** : « Quand vous l'interrogez, un jour il voulait sortir, un autre il voulait rester donc en fait il ne savait pas non plus vraiment ce qu'il voulait ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **RETIRE** la délibération N°2013DEL\_0082 « Cession d'un terrain sis 4 rue de l'Ecole »,
- **DECIDE** de vendre les parcelles Section 7 n°88 et 86 au prix de 18 000.00 euros de l'are au Crédit Mutuel, soit 181 800.00 €,
- **CHARGE** l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts de la rédaction de l'acte,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente et toutes les pièces y relatives.

## **12. Projet de résidence senior et intergénérationnelle (N°2014DEL\_0116)**

A Schweighouse comme dans l'ensemble du Bas-Rhin, l'évolution démographique des seniors (un tiers des ménages en 2030) génère des besoins grandissants en logements adaptés.

Pour répondre à ces besoins à Schweighouse, la commune compte mettre en place un programme pour construire un habitat adapté aux seniors. Le Conseil Général du Bas-Rhin propose à travers le Plan Départemental de l'Habitat et sa politique volontariste de réaliser un plan d'implantation de résidences senior et lance un appel à projets « J'habite et je vis l'intergénérationnel ».

La dotation sera attribuée en fonction de la cohérence, de la qualité et de l'exemplarité du projet.

Les financements mobilisables pour la commune seront pour :

- l'aide à l'ingénierie (études des besoins et de faisabilité),
- l'aide à la pierre : financements PLAI (logements sociaux), aides spécifiques pour les résidences Senior,
- la majoration des subventions en cas de création d'un local commun,
- des financements complémentaires possibles par la Région, la CARSAT (caisse d'assurance retraite et santé au travail), les autres caisses de retraite, autres collectivités...

**Monsieur le Maire** fait part de son intention de mettre en place ce programme de logements adaptés aux Seniors dans le cadre de l'opération du Krautgarten.

Afin de bénéficier du soutien logistique et de l'aide financière du Conseil Général, il est proposé de monter un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets « J'habite et je vis l'intergénérationnel ».

Pour l'édition annuelle 2014, la date limite de dépôt est le 31 octobre 2014.

**Madame Kaspar** : « La Municipalité a décidé de s'inscrire dans cette démarche du Conseil Général du Bas-Rhin et elle correspond à notre volonté déclarée lors de la campagne électorale de proposer à nos seniors non dépendants et désireux d'être indépendants dans un cadre sécurisé, une résidence pour seniors. Ce type de résidence correspond à une attente forte de la part de certains seniors et afin de concrétiser notre projet, nous devons d'une part évaluer les réels besoins d'une tranche d'âge qui est située à peu près entre 70 et 85 ans et d'autre part étudier leurs attentes d'une telle résidence. Autre point non négligeable de cette étude est qu'elle porte sur un bassin de vie, il est donc très important d'y inclure les seniors des communes de Batzendorf, Berstheim, Dauendorf-Neubourg, Morschwiller, Ohlungen, Keffendorf, Uhlwiller, Niederaltorf, Wintershouse et Schweighouse. La Municipalité a donc pris contact avec Madame Baudoin du Conseil Général du Bas-Rhin afin de nous faire préciser la démarche à suivre, à la suite de quoi nous avons rencontré l'association MSA Services Alsace qui propose ses compétences pour accompagner le projet, appuyer la rédaction du dossier de candidature à l'appel à projet « j'habite et je vis l'intergénérationnel » et réaliser une étude de besoins. Ce service est donc proposé par MSA Services Alsace qui est une Mutualité Sociale Agricole. Elle est engagée dans des études et conduites de projets, le bien-être et la santé, la formation, l'emploi et l'insertion. La résidence senior que nous avons en projet diffère dans la conception et dans l'esprit de celle imaginée par l'ancienne Municipalité. Autant nous visons l'intergénérationnel dans le cadre de l'habitat au sens large, autant nous ne prévoyons pas une mixité dans un même logement ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise place d'un programme de logements pour Senior dans l'opération Krautgarten,

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Général « J'habite et je vis l'intergénérationnel »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les études de besoins et de faisabilité, à concevoir des montages et à réaliser les démarches nécessaires pour monter ce projet.

**Monsieur Bock :** « J'ai bien entendu que vous ne reprenez pas le projet que nous avons lancé au départ, enfin qui était encore à l'état de projet, c'était une ébauche avec une partie de maisons « mixtes » où on avait prévu d'installer des personnes âgées et des jeunes et une partie réservée à de petites maisons d'habitation. Vous prévoyez votre projet uniquement pour des seniors, est-ce que ce sera un peu comme une maison de retraite ? »

**Monsieur le Maire :** « La deuxième partie de ce que vous avez évoqué est toujours d'actualité, les petites maisons individuelles autour sont toujours d'actualité, ce que nous pensons et on nous l'a d'ailleurs fortement conseillé auprès de plusieurs professionnels de la chose, c'est de faire un bâtiment unique où il n'y a que des personnes relevant de la résidence senior, de ne pas mélanger dans un même bâtiment des gens de génération ou de composition familiale trop différentes. C'est un concept qui existe ailleurs, à 5 km, à 15 km, à 30 km de Schweighouse et qu'on peut visiter d'ailleurs, et si ça vous intéresse je peux vous organiser une visite dans l'un ou l'autre des bâtiments que nous connaissons dans ce domaine-là et qui regroupent, et c'est pour cela que nous avons besoin d'une étude, un certain nombre de logements parce que nous ne savons pas la jauge exacte sur laquelle il faut partir, c'est pour ça qu'il faut faire l'étude avec la MSA pour savoir, parce que tout le monde dit 15, 20, 25 mais personne ne sait à partir de quoi sortent ces chiffres et moi le premier, je suis incapable de vous dire s'il en faut 15, 18 ou 20, je n'en sais rien du tout. C'est pour cela qu'il nous faut des professionnels de la chose qui ont déjà pratiqué ailleurs, qui ont l'habitude de travailler sur ces sujets-là, pour avoir une jauge de contenance de logements sur cette structure. Ce n'est qu'une partie du terrain du Krautgarten qui est concerné, ce n'est pas l'intégralité du terrain qui est concernée et donc le reste du projet rejoindra toujours ce que vous avez dit y compris dans sa part éventuelle de logements sociaux ».

**Monsieur Bock :** « A l'époque quand nous avons réfléchi à cela, ça ne s'est pas fait tout seul, on a essayé de trouver quelque chose qui puisse aussi intéresser les gens parce que l'idée était que les personnes âgées ne soient pas toujours seules entre elles. Il y a énormément de personnes âgées qui vivent seules, qui n'ont pas besoin de grands logements puisqu'elles ne sont plus vraiment capables de tout entretenir, c'est pour cela qu'on a essayé de mixer un petit peu. Il y a aussi beaucoup de jeunes qui vivent seuls, qui n'ont pas besoin de grands logements, c'est pour cela qu'on parlait à un moment d'une sorte de maisons en bandes, ce n'est peut-être pas le terme exact mais c'était de cet ordre-là. L'idée était de réserver les parties en rez-de-chaussée pour les personnes âgées en sachant qu'elles n'aiment pas trop les escaliers, c'est contre-indiqué à partir d'un certain âge et les plus jeunes devaient s'installer plutôt au-dessus. Il est vrai maintenant qu'il existe des résidences qui ne sont pas des maisons de retraite puisqu'il n'y a pas de personnel pour s'occuper des personnes âgées ».

**Monsieur le Maire :** « C'est un peu plus compliqué que ça quand même ».

**Monsieur Bock :** « Il y a de petits logements prévus pour les personnes âgées qui sont encore capables de se débrouiller seules, ça leur évite d'être seules dans de grandes maisons qu'elles n'arrivent plus à entretenir ».

**Monsieur le Maire :** « C'est exactement le concept que nous défendons, maintenant le fait de dire que les personnes âgées ne peuvent pas vivre à l'étage, j'en suis moins convaincu que vous, à partir du moment où vous avez des ascenseurs qui fonctionnent correctement et par doublon. A titre personnel je peux vous dire que ma maman a 94 ans et qu'elle habite au 6<sup>ème</sup> étage donc ce n'est pas l'étage qui pose problème mais l'accessibilité de l'étage qui en pose un. Il y a un autre problème aussi c'est que les rythmes de vie des jeunes et des personnes âgées ne sont pas les mêmes. Les personnes âgées en général se couchent plus tôt le soir

que les plus jeunes qui se couchent plus tard. Les rythmes ne sont donc pas tout à fait les mêmes et il y a un point sur lequel vous faites bien d'attirer notre attention c'est l'isolement éventuel, c'est pour cela qu'il faut aussi dans la conception d'une structure de ce type-là, pouvoir prévoir un espace de rencontres qui ne soit pas quelque chose de fermé mais un espace de rencontres qui ne soit pas uniquement l'espace de rencontres de la maison mais aussi un lieu où des intervenants extérieurs peuvent venir, où des familles peuvent venir ou d'autres personnes âgées qui n'y habitent pas d'ailleurs, pour partager un certain nombre de choses. C'est vrai que c n'est donc pas une juxtaposition de petits logements, c'est un peu plus que ça et il faut qu'il y est un minimum de services communs car il n'est pas question que les personnes âgées par exemple s'occupent de nettoyer les parties communes. Ce genre de choses-là bien entendu, doivent être prévues et font forcément partie du concept ».

**Monsieur Acker** : « Donc vous ne vous êtes pas engagé plus loin avec la société SAREST avec laquelle nous avons traité ? »

**Monsieur le Maire** : « La société SAREST que nous avons vu à plusieurs reprises d'ailleurs ici nous a clairement dit qu'elle n'était pas intéressée par une résidence senior, elle est intéressée par l'aménagement du Krautgarten mais elle nous a dit clairement qu'elle n'était pas intéressée par la résidence senior donc on reste sur un montage relativement proche même si le concept même de maison senior a un peu évolué ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la mise place d'un programme de logements pour Senior dans l'opération Krautgarten,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Général « J'habite et je vis l'intergénérationnel »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les études de besoins et de faisabilité, à concevoir des montages et à réaliser les démarches nécessaires pour monter ce projet.

### **13. Cession de parcelles à Mme Cathy HEINRICH (N°2014DEL\_0117)**

**Monsieur Zottner** informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par Mme Cathy Heinrich, domiciliée 4 rue des Jardins à Schweighouse-sur-Moder, qui serait intéressée par l'acquisition des parcelles suivantes :

- Section 50 parcelle n°254 avec une contenance de 1,20 ares
- Section 50 parcelle n°268 avec une contenance de 0,79 ares

**Monsieur Zottner** propose de céder ces parcelles à Mme Heinrich au prix de 450 € de l'are soit 895.50 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de céder lesdites parcelles à Madame Cathy Heinrich au prix de 895,50 €,
- De décider que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- De charger Maître Laetitia Adolff, notaire à Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte.

**Monsieur Acker** : « Ce sont des parcelles constructibles ? »

**Monsieur Zottner** : « Non ce sont des fossés comblés en partie ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de céder lesdites parcelles à Madame Cathy Heinrich au prix de 895,50 €,
- **DECIDE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **CHARGE** Maître Laetitia Adolff, notaire à Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte.

#### **14. Acquisition de parcelles de forêt appartenant aux héritiers de Mme Jeanne SCHMITTER (N°2014DEL\_0118)**

**Monsieur Zottner** informe le Conseil Municipal qu'il voudrait faire valoir son droit de préférence en tant que propriétaire de parcelles boisées contigües aux parcelles boisées suivantes :

- Lieudit « Kleeaecker » Section 12 n°0155 avec une contenance de 10,54 ares
- Lieudit « Kleeacker » Section 12 n°0156 avec une contenance de 23,25 ares

Et appartenant aux héritiers de Mme Jeanne SCHMITTER née DRESS.

**Monsieur Zottner** fait savoir que le prix de vente a été fixé à 1 395 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire valoir son droit de préférence sur la vente mentionnée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir les parcelles ci-dessus référencées pour un montant global de 1 395 € dans le cas où le vendeur choisi la commune pour céder son bien,
- En cas d'acceptation, de charger Maître Glatz, notaire à Riquewihr, de la rédaction de l'acte et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives,
- De prendre acte de ce que, conformément aux articles 5-48 et 66 de la loi 82-21 du 02/03/1982 modifiée, toutes les acquisitions immobilières faites par la commune sont encombrées de timbre et d'enregistrement.

**Monsieur Bock** : « Comme il s'agit de surfaces boisées, est-ce que vous avez fait valoriser le bois qu'il y a dessus ou ce sont des parcelles boisées, plutôt déboisées ? Oui où il n'y a presque plus rien dessus ! »

**Monsieur le Maire** : « J'allais presque dire que ça s'appelait « Kleeaecker » avant donc à mon avis ça n'a pas toujours été boisé mais enfin ça c'est encore un autre problème ».

**Monsieur Bock** : « Vu l'endroit où se situent ces parcelles est-ce qu'elles sont encore boisées ? »

**Monsieur Zottner** : « Oui il y a encore des arbres dessus. Je voudrais juste revenir sur le fait que dans ce cas précis nous soumettons une offre à un notaire donc pour l'instant nous n'en sommes pas encore à l'achat ».

**Monsieur le Maire** : « En réalité les propriétaires des parcelles autour de la parcelle à vendre sont consultés les uns et les autres pour savoir s'ils veulent acheter, donc nous faisons partie des propriétaires autour, il y aura peut-être d'autres gens qui seront consultés donc il ne s'agit pas aujourd'hui de prendre une décision définitive mais de se porter candidat ».

**Monsieur Acker** : « C'était Monsieur Pfister qui s'occupait depuis de longues années de notre forêt donc je voulais savoir s'il s'en occupe toujours ? »

**Monsieur le Maire** : « Il s'en occupe toujours ».

**Monsieur Acker** : « Il s'occupait généralement du cubage du bois ».

**Monsieur Zottner** : « Nous passons systématiquement par lui pour avoir des estimations et pour nous conseiller sur ce qu'il y aurait lieu de faire ».

**Monsieur Bock** : « Oui il a une grande connaissance de notre forêt et en plus c'est lui qui peut vous conseiller s'il y a lieu d'acheter une parcelle ou pas. Cela ne sert à rien d'avoir des parcelles éparpillées un peu partout, c'est bien d'avoir des parcelles contigües pour avoir une grande forêt ».

**Monsieur le Maire** : « Nous sommes justement contactés parce que nous avons des parcelles contigües, le notaire en question est installé dans le Haut-Rhin donc nous avons été contactés parce que nous sommes riverains, c'est pour ça ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire valoir son droit de préférence sur la vente mentionnée ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les parcelles ci-dessus référencées pour un montant global de 1 395 € dans le cas où le vendeur choisi la commune pour céder son bien,**
- **En cas d'acceptation, CHARGE Maître Glatz, notaire à Riquewihr, de la rédaction de l'acte et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives,**
- **PREND ACTE de ce que, conformément aux articles 5-48 et 66 de la loi 82-21 du 02/03/1982 modifiée, toutes les acquisitions immobilières faites par la commune sont encombrées de timbre et d'enregistrement.**

### **15. Aide au maintien du patrimoine bâti (N°2014DEL\_0119)**

**Monsieur le Maire** rappelle qu'un fond d'aide au ravalement de façades a été créé par délibération du 14 septembre 2009. Il avait été décidé de verser une subvention pour le ravalement des façades de maisons anciennes de + de 20 ans (uniquement les façades donnant sur la voie de circulation automobile). Cette aide est plafonnée à 600 € par opération pour une durée de 10 ans.

Cette subvention est définie comme suit :

- 3.50 € le m<sup>2</sup> pour le ravalement des façades ordinaires.
- 6,00 € le m<sup>2</sup> pour le ravalement des façades à colombage ou pans de bois apparent.

Une commission ad hoc avait été créée.

Il est proposé de maintenir l'aide à son niveau actuel et de soumettre les dossiers à la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Circulation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De maintenir l'aide au niveau actuel,
- De dire que les demandes de subventions seront validées par la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Circulation.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de maintenir l'aide au niveau actuel,**
- **DIT que les demandes de subventions seront validées par la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Circulation.**

### **16. Epicerie solidaire : renouvellement de la convention avec l'association gestionnaire (N°2014DEL\_0120)**

Les communes de Haguenau et de Schweighouse-sur-Moder ont décidé en décembre 2010 de soutenir financièrement la gestion de l'épicerie solidaire confiée à l'association Bou'sol. Cette épicerie solidaire fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 rue de la vieille île à Haguenau en permettant mensuellement à près de



90 familles issues de ces deux communes de se procurer des denrées alimentaires et d'hygiène à un moindre coût (10 % de la valeur réelle du produit). Depuis sa création, 703 familles ont ainsi été aidées dont 643 sont issues de Haguenau et 60 familles de Schweighouse.

L'épicerie propose, dans un cadre convivial, à ces personnes en difficulté sociale d'acquiescer pour une durée définie par un contrat d'objectif, des denrées alimentaires, et assure un accompagnement social individuel par un professionnel ainsi que des ateliers pédagogiques animés majoritairement, par des bénévoles. Les bénéficiaires ne sont pas de simples consommateurs à prix réduits, mais s'engagent à régler une facture ou un impayé par le gain généré par ces achats et à participer à des ateliers. Dans ce cadre, l'épicerie solidaire a proposé durant ces dernières trois années, 259 ateliers abordant des thèmes aussi divers que : l'aide à la gestion budgétaire, l'équilibre alimentaire, l'aide à l'écriture et à la lecture du courrier, le bricolage, les petites réparations, la couture, la confection de repas équilibrés, les droits et devoirs en matière d'accès au logement, les économies d'énergie, l'expulsion locative, la téléphonie.... 13 135 heures de bénévolats assurées par une soixantaine de bénévoles qui mettent leur compétence au profit des bénéficiaires par le biais des ateliers, ou de l'accompagnement des personnes lors de leurs achats. Outre l'aide alimentaire dont elles bénéficient pour une durée limitée, ces familles bénéficient par ailleurs, d'apports pédagogiques par l'apprentissage de nouvelles connaissances et de techniques pratiques. Enfin, ce passage par l'épicerie solidaire leur permet également de sortir de l'isolement, de créer et de développer du lien social.

Afin de permettre à l'association de poursuivre l'exercice de ses missions, les deux communes avaient conclu avec elles, pour une durée de 3 ans, une convention de partenariat au début de l'année 2011.

Cette convention étant arrivée à échéance, il convient d'en conclure une nouvelle.

La présente convention porte ainsi sur les modalités du partenariat qui se traduit par une subvention annuelle de fonctionnement versée par les communes de Haguenau et de Schweighouse-sur-Moder attribuée selon les modalités suivantes :

- une part fixe déterminée sur la base d'1 euro par habitant de chaque commune et par an, en fonction des chiffres de la population issus du dernier recensement de l'INSEE,
- une part variable déterminée au prorata de la valeur globale des paniers effectivement délivrés aux bénéficiaires domiciliés sur le ban de chaque commune.

**Madame Brunner** : « En 2013 la dépense totale pour Schweighouse était de 6 758 € donc ça faisait 1 758 € pour les paniers distribués, la part fixe étant de 1 € par habitant soit 5 000 €. Nous avons un prévisionnel de 7 428 € pour l'année 2014. Depuis que nous sommes aux affaires, nous avons traité 13 dossiers, il y a eu 4 renouvellements, ça veut dire que 4 familles ont déjà obtenu un renouvellement, elles sont acceptées pour 3 mois de plus à la Bou'sol. Nous avons également distribué 3 colis d'urgence à des personnes qui n'avaient vraiment plus rien ».

Il est ainsi proposé de poursuivre le soutien accordé à cette association gestionnaire en renouvelant la présente convention pour une nouvelle durée de trois ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de partenariat entre la ville de Haguenau, la commune de Schweighouse-sur-Moder et l'association BOU'SOL, jointe en annexe,
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE la convention de partenariat entre la ville de Haguenau, la commune de Schweighouse-sur-Moder et l'association BOU'SOL, jointe en annexe,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **17. Recrutement d'un CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (N°2014DEL\_0121))**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du plan d'action gouvernemental en faveur de l'emploi des jeunes avec la mise en place du dispositif CAE – Passerelle.

Ce dispositif, d'une durée de 24 mois maximum, permet aux jeunes de 16 à 25 ans, y compris les jeunes diplômés qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, d'acquérir auprès d'une collectivité ou d'un employeur du secteur non marchand, une première expérience professionnelle dont les compétences seront transférables dans les métiers offrant des débouchés.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de recruter un emploi de type « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) » pour les services administratifs, chargé d'aider les secrétaires de l'accueil de la mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de conclure une convention CUI-CAE à pour un montant maximum de 24 heures par semaine,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Monsieur le Maire** : « Bien sûr est aussi à la charge de l'employeur la formation, ce qui est évident dans le cadre des emplois d'avenir. Le coût salarial, si on part sur une base de 24 h, le reste à payer par l'employeur par mois est à peu près de 250 € ».

**Monsieur Bock** : « La formation sera-t-elle incluse dans les 24 h ? »

**Monsieur le Maire** : « Normalement c'est inclus dans les 24 h puisque la personne est rémunérée pendant sa formation. La formation nécessite déjà d'avoir quelqu'un à proximité immédiate à la mairie qui puisse assurer cette formation puisque ça commence par-là, la formation ».

**Monsieur Bock** : « Je pense qu'au départ il y aura une sorte de tutorat ».

**Monsieur le Maire** : « C'est ça, le terme générique est adapté ».

**Monsieur Acker** : « L'agent qui est parti en congé de maternité puis en congé parental ne désire pas revenir ? »

**Monsieur le Maire** : « Non, l'agent je l'ai vu il y a 10 jours et elle m'a dit qu'elle ne souhaitait pas revenir avant l'été de l'année prochaine ».

**Monsieur Acker** : « Mais elle compte revenir ? »

**Monsieur le Maire** : « C'est ce qu'elle m'a dit aujourd'hui, vous savez qui c'est, elle habite assez loin de Schweighouse, elle peut aussi muter, elle peut aussi prendre une décision différente, je n'en sais rien ».

**Monsieur Acker** : « Elle habite Schirrhein ».

**Monsieur le Maire** : « Elle habite Schirrhein tout à fait ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de conclure une convention CUI-CAE à pour un montant maximum de 24 heures par semaine,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **18. Energym (N°2014DEL\_0122)**

#### **Championnat de zone à Besançon**

**Monsieur Meder** fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association Energym Schweighouse. Celle-ci concerne le déplacement des gymnastes en individuelles au Championnat de Zone qui s'est déroulé à Besançon les 10 et 11 mai 2014. 52 gymnastes, 10 entraîneurs et 2 juges sont concernés par ce déplacement.

La subvention d'usage est d'octroyer 25 € par participants, **Monsieur Meder** propose donc d'allouer une subvention de 1 600 € à l'association.

#### **Championnat de France à Saint Briec**

**Monsieur Meder** fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association Energym Schweighouse. Celle-ci concerne le déplacement des gymnastes en individuelles au Championnat de France qui s'est déroulé à Saint Briec les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2014. 24 gymnastes, 4 entraîneurs et 1 juge sont concernés par ce déplacement.

La subvention d'usage est d'octroyer 50 € par participants, **Monsieur Meder** propose donc d'allouer une subvention de 1 450 € à l'association et **Monsieur le Maire** demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**Monsieur Acker** : « L'Union n'a pas participé aux championnats de Zone et de France parce que généralement c'est le même jour, l'association ne vous a pas sollicité dans le même cadre ? »

**Monsieur le Maire** : « Non il n'y a eu que cette demande-là ».

**Monsieur Acker** : « J'essayais toujours de mutualiser les 2 demandes de subvention le soir du même Conseil Municipal ».

**Monsieur le Maire** : « Je n'ai eu que celle d'Energym, on en a eu d'autres ? »

**Monsieur Meder** : « Non ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser une subvention de 3 050 € (1 600 € + 1 450 €) à Energym Schweighouse.**

### **19. Ecole élémentaire du Moulin (N°2014DEL\_0123)**

**Monsieur Staudenmaier** informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la directrice de l'école élémentaire du Moulin pour une demande de subvention concernant le transport en bus à la piscine du troisième trimestre de l'année scolaire 2013/2014.

Le montant total de la facture s'élève à 1 600 € et la commune subventionne le transport en bus à la piscine à hauteur de 70%.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de verser une subvention de 1 120 € à l'école élémentaire du Moulin.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser une subvention de 1 120 € à l'école élémentaire du Moulin.**

## **20. Ecole maternelle du Bocksberg (N°2014DEL\_0124)**

**Monsieur Staudenmaier** informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la directrice de l'école maternelle du Bocksberg pour une demande de subvention concernant le transport en bus à la piscine de mars à juillet 2014.

Le montant total de la facture s'élève à 840 € et la commune subventionne le transport en bus à la piscine à hauteur de 70%.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de verser une subvention de 588 € à l'école maternelle du Bocksberg.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser une subvention de 588 € à l'école maternelle du Bocksberg.**

## **21. Pass'loisirs 2014 : subventions à verser aux associations (N°2014DEL\_0125)**

**Madame Chaudron** rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération du Pass'loisirs et par délibération du 2 juillet 2012, il a été décidé de maintenir la subvention à verser aux associations à 15 € par heure d'encadrement.

Elle signale que cette année 18 associations ont participé à l'opération qui a une fois de plus remporté un franc succès auprès des enfants.

**Madame Chaudron** énumère les différentes subventions à verser aux associations (détail joint en annexe) :

- AAPPMA : 990 €
- AGHSE : 180 €
- Arts Martiaux : 1 710 €
- Atomic Fit'Dance : 540 €
- BCSO : 3 270 €
- Ecurie Rochette-Handicap : 3 240 €
- Energym : 3 990 €
- FASD : 165 €
- FCS : 810 €
- FROGTEAM67 : 960 €
- Jiu-Jitsu : 105 €
- La Sauce/Redstudio : 1 035 €
- Paroisse protestante : 300 €
- Randonneurs de la Moder : 480 €
- Ski Club : 1 380 €
- Société d'aviciculture : 240 €
- Tennis Club : 855 €
- Union Sportive : 675 €

TOTAL : 20 925 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions précitées aux associations engagées dans l'opération estivale Pass'loisirs 2014 pour un montant total de 20 925 €.

**Monsieur Acker** : « Combien d'enfants ont participé cette année ? »

**Madame Chaudron** : « 234 ».

**Sortie de M. Bock, Président des Arts Martiaux et de M. Kuster, Président d'Ecurie Rochette-Handicap**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions précitées aux associations engagées dans l'opération estivale Pass'loisirs 2014 pour un montant total de 20 925 €.**

## **22. Section UNIAT de Schweighouse-sur-Moder (N°2014DEL\_0126)**

**Madame Brunner** informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la secrétaire de la section locale de l'UNIAT de Schweighouse-sur-Moder pour l'octroi d'une subvention. Le but de cette association est avant tout humanitaire, en effet, elle informe, conseille et aide toutes les personnes en situation difficile ou précaire à obtenir des prestations légales ou des secours lorsqu'elles se trouvent en situation d'indigence.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'accorder une subvention de 200 € à la section UNIAT de Schweighouse-sur-Moder.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'accorder une subvention de 200 € à la section UNIAT de Schweighouse-sur-Moder.**

## **23. Ski Club (N°2014DEL\_0127)**

**Monsieur Meder** fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention du Ski Club concernant un investissement de l'association dans les travaux suivants : remplacement de l'évier de la cuisine et du plan de travail du club-house, remplacement du frigo et remise en peinture du hall d'entrée.

Le montant total des travaux s'élève à 3 067,96 € et **Monsieur Meder** propose que la commune prenne en charge 15% de ce montant soit une somme de 460,20 €.

Le Conseil Municipal doit en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser une subvention de 460,20 € au Ski Club.**

## DIVERS

### 24. Rapports d'activités

**Monsieur le Maire** signale que les rapports d'activités 2013 suivants sont disponibles en Mairie pour consultation :

- SIVOM de Schweighouse sur Moder et Environs
- Communauté de Communes de la Région de Haguenau
- Groupe ES.

**Le Conseil Municipal en prend acte.**

### 25. Marchés publics passés dans le cadre de la délégation du Maire

**Monsieur Zottner** fait part des décisions prises dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics.

Objet	Prestataire	Montant TTC
Audit des assurances de la commune	Risk Partenaire	2 400.00 €
Ascenseur en mairie	AMS	26 233.74 €
Création du parking Stresser	Hermann TP	33 230.16 €
Création d'une résille métallique de protection sur la tour potagère	Meder	8 736.00 €

**Monsieur Bock** : « Juste une question au sujet de l'ascenseur en mairie, je sais qu'en 2008 ou 2009 j'avais fait faire des devis pour un ascenseur et déjà à l'époque les travaux se montaient à 40 000 € environ et j'avais plusieurs prestataires qui étaient tous à peu près autour du même chiffre et c'est pour ça que le chiffre bas que vous annoncez m'étonne, est-ce que c'est par rapport au marché actuel ? »

**Monsieur Zottner** : « Alors dans les 26 233,74 € ne sont concernés que le matériel et le montage, c'est-à-dire les travaux qu'il y a à faire encore au niveau d'une excavation sur une quinzaine de centimètres en-dessous ne font pas partie du prix. Je ne sais pas sous quelle forme vous aviez consulté au niveau des ascenseurs, il s'agit ici d'un monte-charge, c'est-à-dire que c'est quelque chose qui est ouvert, qui est vitré et qui permet l'accès en chaise roulante à hauteur d'homme donc ça peut expliquer le fait qu'on soit peut-être moins cher qu'un ascenseur classique ».

**Monsieur Bock** : « Le projet qu'on avait à l'époque c'était bien sûr de le mettre au même endroit que vous parce qu'il n'y en a qu'un mais c'était un ascenseur vitré de haut en bas. Il faut qu'il soit suffisamment grand pour qu'une personne en chaise roulante puisse y entrer et sortir sur le palier ».

**Monsieur le Maire** : « Il y a encore des questions ? Non, alors juste une information sur le coût final, puisque nous avons eu la dernière facture cette semaine, de la tour potagère qui finira à 84 650 €. Nous devrions avoir maintenant toutes les factures puisqu'il y avait une facture du maître d'œuvre qui manquait encore. Voilà donc le coût définitif ».

**Le Conseil Municipal en prend acte.**

## **26. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat (N°2014DEL\_0128)**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

L'AMF a toujours tenu un discours responsable sur le nécessaire rééquilibrage des comptes publics. Aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations au bloc communal qui aura de graves conséquences pour les territoires, leurs habitants et les entreprises. De plus, la multiplicité des contraintes qui entravent l'action des collectivités (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable de la pression fiscale globale) conduiront inéluctablement à des arbitrages douloureux sur l'investissement et les services publics locaux.

Face à ce choc, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées.

C'est pourquoi l'association a adressé à l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité une motion de soutien aux demandes portées par l'AMF.

Monsieur le Maire propose d'adopter la motion de l'Association des Maires de France.

### **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Schweighouse sur Moder rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Schweighouse sur Moder soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.**

## **POINTS RAJOUTES**

### **27. Motion de soutien pour l'achèvement de la modernisation de la ligne ferroviaire Haguenau-Niederbronn-les-Bains (N°2014DEL\_0129)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la motion suivante :

« Le financement d'une première étape de travaux de modernisation de la ligne Haguenau – Niederbronn-les-Bains a enfin pu être mobilisé, pour un montant de 11M€ HT, avec le soutien du Comité Local d'Animation de la Ligne (CLAL) Strasbourg – Haguenau – Nord Alsace. Ces travaux, réalisés en 2014, permettent de rénover les sections de voie les plus dégradées et de préserver la desserte TER actuelle. Pour autant, ils ne permettent pas de retrouver l'intégralité de la performance de la ligne, ni de développer l'offre, essentielle pour améliorer son attractivité et attendue depuis plus de 15 ans par les usagers et les élus ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

*Considérant l'intérêt de la ligne Haguenau – Niederbronn-les-Bains pour l'attractivité du territoire de l'Alsace du Nord,*

*Considérant son importance essentielle dans le développement économique de notre secteur,*  
*Souhaitant favoriser les moyens de déplacement alternatifs à la route par la sécurisation de la ligne,*

- De demander que l'Etat apporte sa part de financement conformément à ses engagements figurant au contrat de projets Etat-Région (CPER), permettant l'achèvement des travaux de modernisation dans les plus brefs délais.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'adopter la motion suivante :**

« **Le financement d'une première étape de travaux de modernisation de la ligne Haguenau – Niederbronn-les-Bains a enfin pu être mobilisé, pour un montant de 11M€ HT, avec le soutien du Comité Local d'Animation de la Ligne (CLAL) Strasbourg – Haguenau – Nord Alsace. Ces travaux, réalisés en 2014, permettent de rénover les sections de voie les plus dégradées et de préserver la desserte TER actuelle. Pour autant, ils ne permettent pas de retrouver l'intégralité de la performance de la ligne, ni de développer l'offre, essentielle pour améliorer son attractivité et attendue depuis plus de 15 ans par les usagers et les élus ».**

*Considérant l'intérêt de la ligne Haguenau – Niederbronn-les-Bains pour l'attractivité du territoire de l'Alsace du Nord,*

*Considérant son importance essentielle dans le développement économique de notre secteur,*  
*Souhaitant favoriser les moyens de déplacement alternatifs à la route par la sécurisation de la ligne,*

- **DEMANDE** que l'Etat apporte sa part de financement conformément à ses engagements figurant au contrat de projets Etat-Région (CPER), permettant l'achèvement des travaux de modernisation dans les plus brefs délais.



## 28. Le rapport du Payeur Municipal

**Rapport présenté par Monsieur Lambert à l'appui d'un powerpoint (joint en version papier au présent procès-verbal)**

**Monsieur Lambert :** « Monsieur le Trésorier de Haguenau nous a communiqué le rapport d'analyses financières concernant l'exercice comptable 2013. Il faut savoir que c'est une pratique qui est effectuée par l'ensemble des comptables publics pour toutes les communes de France.

Le rapport porte sur les résultats budgétaires 2013 qui sont indiqués au niveau du compte administratif 2013 qui vous a été présenté en avril dernier ainsi que le compte de gestion. Il s'agit d'une analyse rétrospective avec notamment des comparatifs et des évolutions sur l'autofinancement et la dette.

### Le résultat financier global.

Le résultat global est déficitaire de 418 449,98 €. Il est à noter au niveau des dépenses de fonctionnement en-dehors des subventions versées, l'ensemble des autres catégories de dépenses de fonctionnement qui se situent au-dessus de la moyenne départementale de la strate. Pour les frais de personnel on est à + 8%, pour les achats et autres charges à + 40%.

En recettes, les ressources fiscales, impôts locaux plus attributions, les dotations de compensation ont diminué de 19% à savoir que dans le cadre de la loi des Finances, la DGF va encore être diminuée pour l'ensemble des communes, donc ce sont des prévisions annoncées.

En matière d'investissement, on relève en 2012 et 2013 le montant des investissements qui passe respectivement à 2 319 000 € soit 461 € par habitant contre 263 € par habitant en moyenne départementale.

En 2013, il passe à un montant de 4 378 000 € soit 874 € par habitant contre 328 € par habitant en moyenne.

La CAF donc l'autofinancement qu'il faut qu'on dégage au niveau de la section de fonctionnement et notamment la CAF nette des remboursements de dettes se dégrade fortement sur la période de 2011 à 2013.

La CAF nette représente l'autofinancement réellement disponible pour les investissements, elle s'établit aujourd'hui à 22,52 € par habitant contre 122 € par habitant en moyenne départementale, c'est-à-dire que si on calcule cela sur le nombre d'habitants, on se situe autour de 110 000 € de CAF nette, c'est ce qui nous reste pour le financement des opérations d'investissement.

Il y a une dégradation des niveaux d'épargne, il s'agit de souligner l'importance des charges financières qui sont 2,3 fois supérieures à la moyenne départementale, ce sont donc les frais financiers, les intérêts de la dette qui représentent 60 € par habitant contre 26 € par habitant en moyenne départementale. Elles diminuent néanmoins d'un tiers entre 2011 et 2013 du fait notamment de la renégociation du prêt toxique souscrit auprès de la Caisse d'Epargne. A ce titre, il faut quand même relever que la commune a été contrainte de contacter 2 nouveaux prêts d'un montant de 3 millions d'euros sur 30 ans à un taux de 5,28%, ce qui est aujourd'hui un taux relativement élevé, je vous rappelle que ces 2 prêts ont été signés en 2013.

La dette par habitant grimpe sérieusement à partir de 2011, elle atteint aujourd'hui un montant de 1 860 € par habitant.

L'encours de la dette est également très important, il est aujourd'hui de 9 302 000 € ce qui représente une augmentation de 90% sur 3 ans. Le ratio qui est utilisé pour voir si la commune se situe dans une situation de surendettement c'est le ratio de 2 qui est aujourd'hui pour la commune de Schweighouse de 2,08 et généralement il se situe bien en-dessous, autour de 1. Un ratio qui dépasse les 2 indique qu'il y a un surendettement.

### L'évolution du remboursement de la dette par année ou l'amortissement de la dette.

Le pic se situe en 2016, 2017 parce qu'il faudra rembourser les prêts in fine dans le cadre du budget Haslen/Krautgarten dont 1 100 000 € au 29 février 2016 et 700 000 € au 15 mars 2017. Pour cette période-là nous aurons beaucoup de difficultés à mener des opérations d'investissement, il faudra y aller en tâtonnant sérieusement. A côté de cela, il y a effectivement aussi le remboursement de la maison Jung de 400 000 €, l'échéance se situe à la fin de l'année 2015. Aujourd'hui l'autre ratio dont il faut tenir compte c'est qu'aujourd'hui pour désendetter la ville il faudrait 16,9 années d'autofinancement brut, qui est aujourd'hui de 466 000 €. Il faudrait donc 17 années pour rembourser les 9 302 000 €, c'est la dette consolidée.

L'autre point qu'il faut mettre en avant c'est qu'il y a une annuité de dettes à payer jusqu'en 2030 d'un montant de 550 000 €, ce qui représente 53% du produit fiscal des taxes sur les ménages. Jusqu'en 2030 donc, l'annuité sera importante. Les dettes seront remboursées en 2044. L'intention de contracter un nouvel emprunt n'est vraiment pas très indiquée et nous nous efforcerons de l'éviter sinon nous basculerons dans

une situation extrêmement critique. D'ailleurs les conclusions du trésorier dont je vous donnerai lecture tout à l'heure le précisent.

#### La capacité d'autofinancement.

La CAF nette est à 112 769 € soit 22,52 € par habitant contre 122 € par habitant en moyenne, nous sommes donc vraiment au plus bas à ce niveau-là et c'est ce qui nous permet de financer les opérations d'investissement.

#### Les conclusions du trésorier.

Les recettes de fonctionnement diminuant plus rapidement que les charges, le résultat comptable et par conséquent la CAF, se dégrade sur les 3 derniers exercices, environ de moins 200 000 € par an. Les investissements en forte hausse ont impliqué un recours important à l'emprunt et ont fortement dégradé le fonds de roulement de la collectivité. Il faut rajouter que déjà l'année dernière une ligne de trésorerie a été mise en place pour pouvoir payer les dépenses régulières. L'endettement s'est fortement aggravé entre 2011 et 2013, 3,6 millions d'emprunts nouveaux et correspondant à une augmentation de 57% de l'encours de la dette, il est aujourd'hui 2,7 fois supérieur à la moyenne départementale de la strate et nécessiterait l'équivalent de 17 années de CAF pour être résorbé.

Il subsiste néanmoins de très bonnes marges de manœuvre au niveau de la fiscalité locale du fait du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Evidemment on se situe à un niveau très bas mais cela voudrait dire qu'il faudrait passer par la case « augmentation des impôts » pour avoir ces marges de manœuvre. Et le taux d'imposition, donc les taux des 3 taxes (habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie) sont nettement inférieurs aux moyennes départementales et régionales : moins 50%. Effectivement il y a des possibilités d'augmentation des taux, encore faut-il le faire et ça ce n'est peut-être pas ce que nous souhaitons mais une réflexion sera menée là-dessus dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2015 et du DOB sur lequel nous nous pencherons avant le budget primitif bien entendu.

La ville de Schweighouse n'est pas concernée par le réseau d'alerte des communes potentiellement en difficultés qui ne prend en considération que les budgets principaux. Effectivement quand on ne prend que le budget principal nous ne sommes pas dans cette difficulté-là, néanmoins si on prenait les données consolidées, c'est-à-dire avec les budgets annexes, on serait dans une position à l'extrême limite du seuil critique. La qualité comptable reste perfectible notamment au niveau du haut du bilan et des opérations de rattachement à l'exercice. Effectivement, là on sait qu'on ne gère pas les restes à réaliser en investissement et qu'au niveau des rattachements de charges et de produits de la section de fonctionnement, nous figurons aux abonnés absents. Donc ça c'est quelque chose qu'on va mettre en place dès cette année, on va donc parler de restes à réaliser en 2015 pour 2014 et de rattachement de charges et de produits.

Voilà ce qu'on peut dire sur cette analyse effectuée par le comptable du Trésor Public, Monsieur Clauss de la Trésorerie de Haguenau ».

**Monsieur le Maire :** « Merci Monsieur Lambert. Si quelqu'un souhaite rajouter quelque chose, intervenir, c'est le moment, de toute manière ce document sera joint au procès-verbal du Conseil Municipal et chacun pourra donc en prendre connaissance de façon plus détaillée s'il le souhaite ».

**Monsieur Acker :** « Je pense que le prêt toxique n'y est pas pour rien dans cette affaire et si on a dû le renégocier à 5,28% c'est qu'il y a eu une signature sous un contrat, on est bien d'accord là-dessus ? »

**Monsieur le Maire :** « Les 2 millions du prêt toxique ont été renégociés à 5,60% Monsieur Acker, ce sont les 3 autres millions qui ont été réalisés à 5,28% ».

**Monsieur Acker :** « Je n'avais pas les chiffres exacts en tête, donc ce prêt toxique a quand même impacté notre mandat il faut le dire, il faut aussi que vous le reconnaissiez et à vous maintenant de renégocier ce prêt, faites-le, vous l'aviez promis Monsieur Lambert lors de votre campagne, alors faites-le ».

**Monsieur Lambert :** « Je me suis engagé là-dessus et effectivement j'ai déjà entrepris des démarches mais ce sera très difficile ».

**Monsieur Acker :** « N'oublions pas dans tout ça les recettes générées qui viendront automatiquement par la vente des terrains au Krautgarten, au Haslen aussi. Récemment on a délibéré sur la vente du terrain Koch qu'on avait acheté je crois 90 000 € et qu'on a vendu à 180 000 € ».

**Monsieur le Maire :** « L'estimation des Domaines est de 147 000 € donc on ne vend pas si mal que ça ».

**Monsieur Acker** : « Mais ça c'était négocié avant, d'accord ? »

**Monsieur le Maire** : « D'accord ! Les bonnes nouvelles c'est pour les autres et les mauvaises nouvelles c'est pour nous ! »

**Monsieur Acker** : « Vous en jouez beaucoup, je crois que les négociations avec le Crédit Mutuel étaient engagées depuis 1 an, on connaissait le prix de vente de ce terrain, il y avait juste à régler l'affaire Muck, c'est fait, et donc en face des dépenses il faut quand même mettre les recettes. C'est tout ce que j'ai à dire, je veux insister sur le fait que le prêt toxique a fortement impacté la commune et l'impactera encore pendant très longtemps. Si nous avons fait ce prêt sur 30 ans, c'était pour garder aussi des liquidités pour pouvoir continuer à travailler dans les rues et pour que l'habitant ne soit pas trop impacté par ça. Voilà, 1 500 ou 1 800 € par habitant de dette, ok ».

**Monsieur le Maire** : « Les 2 millions du prêt toxique ont été renégociés à 5,60%, les 3 millions pris à 5,28% et sur ces 3 millions il reste à peu près 400 000 € aujourd'hui. Donc je rappelle aussi que nous avons commencé l'année, Monsieur Lambert vient de le dire, avec un déficit de 418 000 €. Quant aux réalisations, le Krautgarten, tout le monde a dit que c'était réglé, sauf que ce n'est toujours pas réglé et pas uniquement à cause de la parcelle qui est au milieu, Monsieur Acker. C'est aussi parce que deux autres parcelles n'avaient pas encore été acquises, elles sont donc en cours d'acquisition et ce n'était donc pas réglé, ce n'était pas signé, il y eu des lettres échangées, ça ne vaut rien, pas plus qu'une lettre ce n'est pas un contrat signé. Et pour ce qui est du Crédit Mutuel, la lettre dont moi j'ai connaissance elle ne date pas d'il y a un an, elle date du début du mois de mars de cette année ».

**Monsieur Zottner** : « Je voulais juste faire une remarque générale, c'est bien d'embrouiller les esprits, vous l'avez assez fait pendant 6 ans, je pense qu'effectivement le prêt toxique y est pour une certaine partie sauf qu'il ne représente que 2 millions sur les 9,3 millions et on a vu à partir de quand c'est parti et je ne reviendrai pas plus que ça là-dessus. Je voulais juste faire un aperçu sur tout ce que vous avez déjà fait et que malheureusement vous n'avez pas pu conclure. C'est tout simplement parce qu'il n'y avait pas grand-chose de fait, me retrouvant sur le terrain, je peux vous parler effectivement de la CMDP où avec Monsieur le Maire ça fait trois mois qu'on se dépatouille à effacer les conneries, et je pourrais vous dire plein de choses que ces gens nous ont dites... Je peux vous parler par exemple de la maison Martin pour laquelle dans le DOB on nous parlait de 395 000 € et que c'était signé, l'encre n'était pas encore sèche, c'est pour ça qu'on ne nous a pas présenté le contrat et en fin de compte il s'avère même que les gens que vous évoquez ne sont même pas au courant de votre deal... Donc c'est facile de dire mais nous on a fait ça pour l'avenir de Schweighouse et on a vu ceci, on a vu cela, sauf que les perspectives que vous nous laissez, le trésorier public vient de nous les montrer, et la moindre des choses serait que vous preniez une part, voire une grosse part de vos responsabilités par rapport à ce que vous laissez à la commune. Je vous rappellerai quand même que pour l'instant il ne reste pas grand-chose, que les orientations seront difficiles à mener, Monsieur Lambert vient de le signaler, elles ne sont pas encore tranchées mais je pense que nos habitants n'auront pas à vous dire merci sur ce que vous leur laissez ».

**Monsieur Eppinger** : « Donc premier point que je voudrais préciser, Monsieur Zottner vous a parlé de 9,3 millions mais il s'agit de 9,3 millions plus la maison Jung qu'il s'agira de payer, elle n'est pas gratuite. Ensuite, comme je l'avais déjà rappelé lors des derniers conseils municipaux, à savoir la dangerosité des 2 prêts in fine pour une valeur de 1,8 million. Il y a quand même un compte à rebours qui est lancé jusqu'en 2017, avec une CAF de 112 000 €, moi je me demande quand même comment on fait si on n'arrive pas à vendre, du moins l'intégralité. Il y a quand même cette épée de Damoclès, pour reprendre un terme souvent usité ces dernières années, au-dessus de notre tête. On a à vendre, il y a vraiment une urgence à vendre et un timing à respecter parce qu'il faudra les sortir les 1,8 million à un moment. Concernant les 3 millions qui étaient vraisemblablement destinés à financer le tennis, je voudrais savoir où est-ce qu'ils sont passés. Il reste 400 000 € aujourd'hui en caisse... »

**Monsieur Lambert** : « Tout en sachant qu'il y a un report d'opérations initiées et non achevées par l'ancienne équipe d'un montant d'un million 50 mille euros, ça veut dire qu'il y a encore 600 000 € à mettre dans le paquet pour pouvoir financer ces opérations. Au budget primitif, il était question de ces cessions immobilières mais on ne doit pas avoir ce rôle d'agent immobilier aujourd'hui car la commune s'est quand même engagée dans des affaires immobilières qui aujourd'hui n'ont pas leur place surtout dans une conjoncture économique

qui est très difficile. Donc on aura beaucoup de difficultés à avoir ce produit de cession avant ces deux échéances concernant les prêts in fine ».

**Monsieur Eppinger** : « En tout cas de ce qui reste de ces 3 millions qui étaient plus ou moins indexés sur le tennis, il ne reste pas grand-chose. Vu l'état d'avancement du tennis, enfin ce qui a été fait jusqu'à présent, à savoir les courts extérieurs, moi je me demande comment on aurait voulu ou pu financer le restant des infrastructures parce que là il semblerait qu'il y ait quand même un trou dans la caisse concernant ce projet-là. Enfin, Monsieur Acker vous évoquiez le fait de lisser le prêt sur 30 ans pour se laisser encore des marges de manœuvre, généralement on lisse sur 30 ans quand on n'a pas trop les moyens, ça c'est la première chose et deuxième chose, moi je m'étonne de la durée du prêt sur 30 ans pour un bâtiment communal. On connaît tous les normes très changeantes ces dernières années, les mises aux normes, les travaux constants, ici nous sommes à la salle Kaeufling, il y a des travaux perpétuels qui nécessitent aussi un financement, cela a aussi un coût d'entretenir un bâtiment alors que normalement un bâtiment on le finance sur 12 ans, 15 ans maximum dans les collectivités, alors 30 ans ça paraît une aberration. Moi aujourd'hui personne ne peut me dire que dans 20 ans, si on construit le tennis, il sera encore là, on devra peut-être en construire un nouveau et on n'aura peut-être pas encore fini de payer l'ancien ».

**Monsieur Zottner** : « J'aurais pu rajouter par rapport aux ventes un certain nombre de choses que nous avons sur les bras et qui ne sont pas clarifiées. Je pense surtout à la grosse acquisition Haslen qui fait donc partie d'un budget annexe où on ne sait toujours pas si les écologistes vont nous manger la moitié du terrain, ce qui met encore plus d'incertitudes sur les projets que vous nous laissez ».

**Monsieur le Maire** : « C'est un problème qui devra être abordé dans la révision du PLU qui est en cours comme vous le savez, c'est un projet qui devrait être abordé dans les 5, 6 mois à venir, il faut être très clair ».

**Monsieur Acker** : « Ces fameux écologistes, Monsieur Zottner, font partie de votre groupe électoral et de vos électeurs donc si vous vous faites manger la moitié du terrain par vos propres électeurs ce sera votre problème. J'aurais juste une question encore pour Monsieur Lambert, vous pourriez me donner le chiffre de la DGF pour 2014 ? »

**Monsieur Lambert** : « Je ne l'ai pas ».

**Monsieur Acker** : « Vous l'aurez quand ? C'est un prévisionnel de combien à peu près ? »

**Monsieur Lambert** : « Je ne me rappelle pas, je ne vais pas me lancer là-dessus ».

**Monsieur le Maire** : « Quant aux écologistes, Monsieur Acker, je vous rappelle, parce que je les ai rencontré aussi quand même, j'ai eu le courage de le faire et je le referai, que je ne pense pas qu'ils fassent partie de nos électeurs puisque les 3 habitent dans des communes bien loin de Schweighouse, le plus proche habite Haguenau mais les deux autres habitent plutôt dans la périphérie de la métropole starsbourgeoise ».

**Monsieur Acker** : « Et pour finir, je voudrais encore répondre à Monsieur Eppinger, je vais voir le jour où tu vas construire une maison, sur combien d'années tu vas prendre ton prêt ».

**Monsieur le Maire** : « Pour le particulier c'est une chose, pour un bien public il y a quand même une durée d'amortissement conseillée et vivement conseillée ».

**Monsieur Eppinger** : « Si j'ai la chance de construire et surtout à Schweighouse, bien sûr mon prêt ne sera pas sur 12 ans à moins que je gagne à l'Euromillions. En tout cas pour une collectivité publique ce n'est pas la même chose et on ne parle pas du même type de bâtiment, on parle quand même d'un ERP (Etablissement Recevant du Public), il y a des normes qui changent continuellement, ça en devient presque un casse-tête. Je donnerai l'exemple d'un périscolaire qui a été construit à Gries, le menuisier prévient le maire en lui disant qu'il ne pourra pas installer les fenêtres commandées parce que les normes ont changé au 1<sup>er</sup> janvier. Donc les normes changent continuellement, les mises en accessibilité, les travaux à faire sur l'entretien, c'est comme à la maison, chez vous il y a aussi de l'entretien à faire et ça a un coût supplémentaire et sur 30 ans c'est énorme. Je ne sais pas quel âge a le COSEC, est-ce qu'il a déjà 30 ans ? »

**Monsieur le Maire** : « Plus même ».

**Monsieur Eppinger** : « On a déjà dû y effectuer des travaux donc c'est pour vous dire qu'il faut aussi penser au long terme et ça handicape pas mal le développement de la commune parce que pendant 30 ans vous avez quand même encore pas mal d'argent à rembourser et je ne vous cacherais pas que plus la durée de remboursement est longue, plus vous allez rembourser en terme d'intérêts. Il ne faut pas sortir de Saint Cyr pour comprendre ça ».

**Monsieur Lambert** : « Je vais quand même répondre à Monsieur Acker en ce qui concerne la DGF, en 2013 on était à 458 375 € donc en 2014 ce sera en diminution de l'ordre de 1,5% et pour 2015 on aura aussi une diminution plus forte encore de la DGF ».

**Monsieur Acker** : « Il faut savoir qu'elle avait augmenté, en 2008 : 418, en 2009 : 421, en 2010 : 422, en 2011 : 448, en 2012 : 460 et en 2013 : 458 000 € ».

**Monsieur Lambert** : « Oui et pour 2014 il y aura une baisse de l'ordre de 1,5% et c'est vrai pour l'ensemble des communes de France et la DGF sera encore diminuée en 2015 et de manière plus forte, de l'ordre de 3 à 3,5% ».

**Monsieur Zottner** : « Vous semblez découvrir que la DGF devait baisser parce que ça tout le monde était au courant même ceux qui ne gèrent pas les communes ».

**Monsieur Acker** : « Je ne le découvre pas ».

**Monsieur Metzger** : « La motion qu'on a voté tout à l'heure était pour protester contre la baisse continue de la DGF à laquelle on dit s'attendre pour les prochaines années puisque le mouvement de décentralisation et de transfert de compétences de l'Etat ne s'accompagnent malheureusement pas des transferts des ressources financières au profit des collectivités territoriales. Ensuite moi il y a quelque chose qui m'a choqué dans ce que vous venez de dire Monsieur Acker, c'est de parler des écologistes qui seraient nos électeurs. Nous sommes ici dans une assemblée pour représenter les citoyens de Schweighouse quelles que soient leurs opinions politiques et je ne pense pas que vous soyez en mesure de faire l'inventaire des opinions politiques des personnes qui nous ont accordé leur confiance au mois de mars dernier, donc je vous demanderai à l'avenir de vous garder de faire des allusions comme ça et des comparaisons partisans par rapport à l'appartenance politique présumée de certains de nos électeurs et surtout de ceux des citoyens de Schweighouse parce que pour moi c'est un total manque de respect à leur égard ».

## 29. La Fête des Rues

**Madame Ertz** : « J'ai quelques petites questions à poser notamment au Président de l'OMSALS Monsieur Meder. Je voulais savoir si vous avez eu quelques petits échos sur comment se sont passées les inscriptions ? »

**Monsieur le Maire** : « Vous ne vous adressez pas à la bonne personne, c'est Madame Kaspar qui s'est occupée des inscriptions ».

**Madame Kaspar** : « La Fête des rues va se dérouler le 12 octobre de cette année et c'est notre première Fête des rues en tant qu'élus. L'organisation repose sur 2 entités : la mairie et l'OMSALS. Pour la mairie, l'emplacement technique nécessaire pour une telle manifestation, assurances, etc... Pour l'OMSALS : animations diverses, montage des divers lieux de restauration, participation des bénévoles, assurances, etc... Au niveau de la mairie, nous avons confié l'organisation à Magalie Loeffler pour ce qui est du placement des exposants et de l'organisation en général. Elle est la référente et la coordinatrice au niveau de la mairie. Nous avons innové cette année en privilégiant l'inscription en mairie et en refusant les inscriptions par téléphone et Internet, ceci dans un souci d'équité et afin d'éviter tout favoritisme. Aussi les inscriptions se sont faites pour les habitants de la commune du 15 au 20 septembre inclus et aidé par un bénévole qui canalisait les gens durant le temps d'attente notamment le lundi et le mardi. J'ai moi-même participé le lundi matin de 8h à 12h30 et dans l'ensemble tout s'est très bien passé ».

**Madame Ertz** : « Si j'ai bien compris le courrier d'invitation, il me semble que les premiers venus étaient les premiers servis ».

**Madame Kaspar** : « Tout à fait ».

**Madame Ertz** : « Donc comment se fait-il qu'une personne qui était sur son lieu de travail et qui n'a même pas fait la file, ait pu avoir sa place, alors que moi j'ai envoyé quelqu'un, parce que moi je travaillais, qui est arrivé et n'a pas eu sa place ? Comment se fait-il que cette personne qui était sur son lieu de travail a eu sa place ? »

**Madame Kaspar** : « Certainement parce qu'elle était représentée par une autre personne qui est venue à sa place ».

**Madame Ertz** : « Non ».

**Monsieur Zottner** : « Vous dites non mais est-ce qu'on pourrait, pour pouvoir analyser ce cas, avoir le nom de la personne ? »

**Madame Ertz** : « Non ».

**Monsieur Zottner** : « Je vais être plus direct, est-ce que vous pouvez la dénoncer ? »

**Madame Ertz** : « Non ça ne se fait pas ».

**Monsieur Zottner** : « Si vous ne nous donnez pas de nom, il sera difficile d'analyser ce cas-là et d'éventuellement voir ce qu'il y a eu comme dysfonctionnement ».

**Madame Ertz** : « Donc, comme moi j'étais sur mon lieu de formation, j'ai envoyé une personne avec ma carte d'identité pour avoir ma place. Elle était 54<sup>ème</sup> donc elle a fait 3 heures d'attente, elle est arrivée et n'a pas eu sa place. Je suis bien d'accord, mais une personne qui n'a pas fait la file... vous me dites qu'elle a pu envoyer quelqu'un la faire pour elle, mais je vous dis qu'elle n'a pas eu besoin ».

**Monsieur Zottner** : « Vous avancez des choses qu'on est incapable de vérifier donc vous ne pouvez pas lancer des choses comme ça en l'air si vous ne nous donnez pas les moyens de les vérifier ».

**Madame Ertz** : « Je ne me permettrais pas de dire quelque chose dont je ne suis pas sûre ».

**Monsieur Zottner** : « Si vous ne vous permettez pas de faire vérifier les informations que je peux peut-être aussi qualifier de fantaisistes ou d'inventées ! »

**Madame Ertz** : « Je peux vous le dire plus tard, en aparté peut-être si c'est vraiment ça qui vous embête ».

**Monsieur Zottner** : « Si vous avez des cas de personnes qui ont été favorisées il faut nous le dire et on les analysera ».

**Madame Ertz** : « Je vous le dirai tout à l'heure mais pas maintenant ».

**Monsieur Zottner** : « Dites-le à Madame Kaspar avant de lancer des insinuations comme ça en plein débat ».

**Madame Kaspar** : « Et à ce moment-là je pourrais vérifier ».

**Monsieur le Maire** : « Moi j'aimerais quand même qu'on sache qui est cette personne tout à l'heure, vous ne voulez pas donner le nom maintenant, je veux bien qu'on le donne tout à l'heure parce qu'il ne faut quand même pas que ça tourne à la dénonciation anonyme, il faut qu'on sache et qu'on puisse vérifier ».

**Madame Seel** : « Ayant moi-même participé pendant 12 ou 13 années à la Fête des rues, eh bien les inscriptions ont toujours été chaotiques, ce qui est dommage c'est qu'elles commençaient à fonctionner comme elles étaient et que ça aurait peut-être été le point à ne pas changer cette année. Pour vous justement

qui l'organisez pour la première fois, il aurait peut-être mieux valu laisser parce que les anciens qui ont leurs places depuis des années ne les ont plus eues et ça été le cas pour beaucoup de gens ».

**Monsieur le Maire** : « Moins de 2% des gens ont été concernés par cela, le pointage a été fait, effectivement Madame Kaspar va pouvoir répondre aussi, moi-même je m'en étais inquiété parce que j'avais entendu parler de ça, moi j'en ai trouvé 2% pas plus mais Madame Kaspar va vous répondre ».

**Madame Kaspar** : « Je pense que par cette nouvelle manière de faire les inscriptions, les personnes qui avaient leurs emplacements habituels pendant des années et qui ne les ont plus eues ont permis à d'autres personnes, des nouveaux arrivants par exemple, d'avoir des emplacements. Sur la première journée d'inscription nous avons peut-être eu 3 personnes qui ont un petit peu critiqué notre façon de faire parce qu'elles n'ont pas obtenu la place qu'on leur allouait d'habitude. Ceci a permis de changer les habitudes et de permettre à de nouveaux arrivants schweighousiens d'avoir une place. Nous avons un petit peu modifié le circuit ce qui a rallongé l'espace pour les exposants ».

**Monsieur le Maire** : « Alors là effectivement vous avez raison Madame Seel, il y a eu une disposition un peu différente des autres années pour des raisons de sécurité, pour permettre le passage d'un véhicule de secours dans certaines rues qui sont étroites ».

**Madame Seel** : « Je ne le conteste pas mais c'est vrai que chaque année les inscriptions ont eu leurs déboires, il y a eu des années où ça a été très difficile mais c'est vrai que dans d'autres communes ça fonctionne différemment et certainement mieux dans le sens où les gens concernés reçoivent un courrier qui leur demande s'ils veulent garder leurs places habituelles et il y a une date butoir pour renvoyer sa réponse. Tous ces gens-là n'ont pas besoin de se déplacer en mairie ou faire la queue pour obtenir une place qu'ils n'obtiendront pas, alors on leur demande où ils voudraient être placés ce qui prolonge le temps d'attente des autres gens. Dans le cas du courrier, si une personne ne veut plus s'inscrire, elle n'envoie pas de réponse ».

**Madame Kaspar** : « Si on continue comme avant, ça veut dire que de nouveaux arrivants ne pourront pas avoir de place ».

**Madame Seel** : « Mais bien sûr que si ! Les personnes extérieures à Schweighouse ne s'inscrivent qu'après donc il n'y a pas de problème ».

**Madame Kaspar** : « Mais si vous n'envoyez des lettres qu'aux personnes qui étaient là l'année d'avant, on n'arrivera jamais à donner des places aux autres ».

**Madame Seel** : « Mais si ! »

**Monsieur le Maire** : « La preuve que non c'est qu'il y a une personne qui était en vacances et que même si on lui avait écrit, elle n'aurait pas eu sa place puisqu'elle était en vacances et donc n'aurait pas pu répondre ».

**Madame Seel** : « Il n'y a pas trois jours de délai pour répondre mais au moins un mois, je le sais, je fais le marché de Niederbronn et ça marche depuis 10 ans ».

**Monsieur le Maire** : « On ne peut jamais satisfaire tout le monde à 100% ».

**Monsieur Eppinger** : « Pour avoir assisté aux inscriptions, je ne dirais pas que ça a été chaotique, il n'y a pas lieu de polémiquer là-dessus, je pense qu'il y a des choses plus importantes que le fait d'avoir une place 5 mètres à côté, 10 mètres à côté, etc... ».

**Madame Seel** : « Les personnes qui viennent faire la file d'attente, elles doivent attendre 3 heures, ensuite il faut qu'elles s'en aillent parce qu'il faut qu'elles cherchent leurs enfants à l'école et au final elles n'ont toujours pas eu leurs places. Attendre 4 heures pour avoir une place à la Fête des rues, je suis désolée ce n'est pas admissible ».

**Monsieur Eppinger** : « Je vous rappellerai juste que certaines places ont été supprimées notamment du fait des conditions de sécurité qu'on souhaite respecter scrupuleusement et je pense qu'il aurait été injuste de supprimer les places à certaines personnes et de les conserver à d'autres. Moi ce que je vois aujourd'hui c'est

qu'on a vendu plus de places qu'à la même époque l'année dernière donc le phénomène Fête des rues se développe, on a ouvert plus de rues donc les citoyens sont plus enclin à sortir devant leurs portes, à acheter des places, à faire ça avec des voisins ou des amis. Moi c'est ce que j'ai constaté cette année, ça n'a pas été chaotique et Monsieur Acker ne pourra pas dire le contraire, on avait généralement entre 500 et 600 emplacements par an ».

**Monsieur Acker** : « 536 l'année dernière ».

**Monsieur Eppinger** : « Voilà, donc sur les 536 vous imaginez bien qu'il y a peut-être quelques personnes qui peuvent être mécontentes de ne pas avoir eu la même place mais bon ce n'est pas un drame en soi ».

**Monsieur Zottner** : « Quand on voit que moins de 2% des gens ont été changés de place sur une réorganisation partielle du parcours, ça me semble plutôt être une réussite. Quant au temps d'attente, lorsque vous allez acheter des places de concert ou des choses comme ça vous attendez aussi donc à un moment donné je crois qu'il ne faut pas non plus en faire un drame national. Ce qu'on a vu dans la présentation tout à l'heure me semble quand même plus dramatique pour la commune que des gens mécontents, malheureusement il y en a eu, de ne pas avoir eu leurs places pour le Fête des rues ».

**Monsieur Acker** : « Donc vous venez tout juste de toucher à la convivialité de la Fête des rues. Certaines personnes viennent depuis 19 ans, ils se connaissent les uns les autres, ils ont leurs habitudes, ils garent leurs voitures la veille chez leurs voisins... Imaginez-vous maintenant une personne qui n'a pas sa place devant chez elle parce qu'elle va rajouter 5 mètres qu'elle va devoir payer, elle ne va pas prendre sa voiture le matin pour se déplacer 1 km plus loin pour faire la Fête des rues alors que pendant 19 ans elle avait son emplacement. Notre manière de gérer c'était de redistribuer systématiquement les billets aux habitués jusqu'à une certaine date, si les gens ne s'étaient pas manifestés d'une manière ou d'une autre, les places étaient vacantes et d'autres pouvaient à ce moment-là intégrer ces places vacantes donc il y avait une rotation aussi parce que tout le monde ne veut pas faire ça pendant 19 ans mais certains le font pendant 19 ans et c'est à la convivialité de la Fête des rues que vous venez de toucher. Maintenant les problèmes ne viennent pas d'aujourd'hui, les problèmes dont on parle c'est pour les inscriptions, les problèmes vont venir le jour même ».

**Madame Kaspar** : « On les résoudra à ce moment-là, le jour même s'il y en a, je pense que vous en aviez également le jour même ».

**Monsieur Acker** : « Toujours ! »

**Madame Kaspar** : « Je peux vous dire aussi que le lundi matin des inscriptions, parmi les personnes qui attendaient, certaines m'ont dit que finalement d'attendre ça leur avait permis de discuter, de voir telle ou telle personne que d'habitude elles ne rencontrent pas. Sur l'ensemble il y a 3 personnes qui ont un petit peu chipoté parce que leur emplacement était déjà pris ou déplacé de 10 ou 15 mètres ».

**Monsieur Zottner** : « Je veux juste revenir sur cette histoire de convivialité, je pense que si on avait eu des gens qui ne retrouvaient pas cette fameuse convivialité, je pense que nous n'aurions pas vendu plus de billets que les années d'avant donc qu'on ne m'invente pas des histoires de convivialité et ce genre de choses, je pense que si les gens ne s'y étaient pas retrouvés dans cette façon d'organiser ils n'auraient pas pris leurs billets à moins qu'il y ait des gens qui ont pris des billets juste parce qu'ils avaient envie d'en prendre et qui ne viendront pas, on verra ».

**Monsieur le Maire** : « J'espère que non ! »

**Madame Seel** : « Vous avez certainement dû rajouter un pourcentage de billets qui fait effectivement qu'il y a plus de places de disponibles qui avant ne l'étaient peut-être plus. Après ce n'est pas ça la question... »

**Monsieur Zottner** : « Cela fait partie de notre réorganisation et de notre changement et des nouveautés qu'on veut amener là-dedans ».

**Madame Seel** : « C'est très bien que le parcours soit changé, il n'y a pas de souci, ce n'est pas de cela qu'on vous parle en fait, vous vous trompez de sujet ».



**Monsieur Zottner** : « Mais tout rajout de parcours ou modification de parcours implique une modification des habitudes qu'ont les gens, ça fait partie de la vie ».

**Madame Seel** : « Il y a certaines personnes qui ont des habitudes parce que ce sont des personnes un peu plus âgées peut-être, qui ont des difficultés... »

**Monsieur Zottner** : « Voilà !! Maintenant ce sont des personnes âgées, avant c'était des habitants de Schweighouse, maintenant ce sont des personnes âgées ».

**Madame Seel** : « Non mais je peux finir ?! Il ne sait même pas de quoi je parle et il a déjà fini ! Moi je peux vous parler de quelqu'un que je connais, qui a 75 ans et qui prend la même place depuis 17 ans, cette place est très près des toilettes publiques parce qu'elle a un problème moteur. Cette année sa place n'existe plus donc on lui a proposé une autre place mais pas près des WC parce qu'il n'y en a pas. Elle s'est donc retrouvée devant une personne et elle n'a pas eu la place où elle aurait bien voulu aller, et même si ça avait été une autre place, ce n'était pas le souci, mais on n'a pas pu lui répondre ».

**Monsieur Zottner** : « Mais Madame Seel dans la vie on n'a pas toujours ce qu'on veut et quand la place est prise, elle est prise ».

**Madame Seel** : « Mais bien sûr, mais ce n'est pas de ça qu'on parle ».

**Monsieur Zottner** : « Mais si parce que des cas particuliers, sur les 500 ou les 600 billets qu'on a vendu, mais je peux vous en trouver des dizaines qui sont dans la faveur d'une meilleure organisation de la Fête des rues de cette année-ci comme vous trouverez vous des personnes qui ont toujours à redire ».

**Monsieur Eppinger** : « Madame Seel, c'est simple, si vous voyez cette personne, dites lui de repasser en mairie, nous sommes actuellement en train de vendre les places sur le parking Kaeufing, donc si elle souhaite être plus proche des toilettes, parce que j'imagine que la place supprimée était celle rue des Juifs, qu'elle vienne en mairie, nous l'accueillerons avec plaisir ».

**Monsieur Frank** : « Je n'ai pas grand-chose à rajouter mais je trouve que ce débat n'est vraiment pas très haut parce que vous avez accusé il y a 5 minutes Madame Kaspar de faire du clientélisme mais vous faites exactement la même chose en ciblant une autre personne ».

**Madame Seel** : « Ce n'est pas le même débat ! »

**Monsieur le Maire** : « Je pense que Monsieur Frank a bien clos le sujet, on ne va pas passer encore deux heures à parler des cas individuels sur les places, je pense que Monsieur Eppinger vous a proposé de recevoir les gens en mairie, je pense que c'est une excellente réponse et je passe la parole à Monsieur Logel pour nous parler du parking devant la boulangerie ».

### **30. Le parking devant la boulangerie Melon**

**Monsieur Logel** : « Je ne sais pas si d'autres personnes ont déjà observé un petit peu ce qui se passe sur ce parking mais vous avez les premières places qui sont en épi, donc là c'est impeccable et après vous avez deux places qui sont parallèles au magasin. Ces deux places de parking sont assez courtes et après il y a encore le petit espace verte avec les deux grosses pierres et là, selon le véhicule, il peut y avoir des problèmes. Il faudrait revoir ces deux emplacements et il y a encore une chose que j'ai vue un jour en passant, c'est un Monsieur d'un certain âge qui est sorti par le passage protégé avec sa voiture. Il faudrait peut-être faire un marquage au sol ou bien signaler la sortie, elle est un petit peu plus loin à gauche et voir peut-être même à supprimer ces deux places ».

**Monsieur le Maire** : « J'ai fait des constatations assez proches des vôtres, simplement moi je me suis garé sur le parking derrière et j'y suis allé à pied. Il y a encore des solutions quand même mais ça n'enlève rien à ce que vous avez dit mais je rappelle quand même qu'il y a 20 ou 22 places derrière et qu'il y a 25 mètres à faire ».

**Monsieur Logel** : « Moi personnellement je me gare derrière ».

**Monsieur le Maire** : « Voilà, par contre effectivement il y a au moins deux aspects sur lesquels vos observations corroborent les miennes, c'est le fait que les gens sortent directement sur la route d'Ohlungen en passant sur le passage piéton, et effectivement certaines voitures qui sont un peu longues posent un petit problème, celui que vous avez très bien décrit d'ailleurs ».

**Monsieur Zottner** : « Lorsqu'on avait présenté les plans de ce parking-là il y a quelques semaines, nous étions déjà tombés d'accord sur le fait que c'est un endroit qui n'est pas du tout conçu pour accueillir autant de places de parking qu'il y en a, malheureusement la boulangerie ce n'est pas moi qui l'ai mise là-bas donc il faut qu'on fasse avec. Par contre on avait déjà constaté un certain nombre de choses et on est en train d'essayer d'y travailler et j'ai rendez-vous avec les experts de la COM COM début octobre pour parler de deux ou trois points bien particuliers au niveau de la circulation sur Schweighouse. J'ai vu aussi les voitures garées en épi qui ne se gênent pas pour passer tout droit sur le trottoir. L'idée c'est de voir comment on pourrait organiser la circulation pour qu'on ne voit plus ce genre de choses. Par contre, par rapport aux places de parking que nous avons, elles sont simplement là parce que selon les règlements d'urbanisme il faut un certain nombre de places de parking que l'architecte a dessiné mais qui sont effectivement un peu ric-rac, je suis absolument d'accord avec vous. Selon les propositions, on essayera peut-être de dévier la circulation sur le parking à l'arrière ou obliger les gens à se garer derrière, on verra. Je laisse la porte ouverte aux propositions des experts de la COM COM ».

**Monsieur Bock** : « Devant la boulangerie il y a 4 places de parking en épi plus deux parallèles au magasin, c'est donc surtout ces deux-là qui posent problème. Je pense que la solution passera par le fait d'en supprimer une des deux. C'est vrai qu'à cet endroit-là il n'y a pas assez de place ni d'amplitude pour pouvoir se garer correctement. S'il ne reste que 5 places à l'avant et qu'elles sont pourvues, les gens iront automatiquement se garer à l'arrière ».

**Monsieur Zottner** : « Je verrai avec la COM COM ».

**Monsieur le Maire** : « Il faut que les techniciens de la COM COM voient l'intégralité du problème y compris j'ai demandé à ce qu'on revoit l'éclairage du parking à l'arrière, pour qu'il soit, avec les temps qui arrivent maintenant, un peu plus attractif et un peu moins glauque ».

***L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h57.***